

Conseil communal de Lausanne
Commission permanente des finances

Rapport sur le préavis 2021/51
Budget de fonctionnement de l'exercice 2022
Plan des investissements pour les années 2022 à 2025

Composition de la commission :

M. Daniel Dubas (Président)		
Mme Eliane Aubert	Rapporteuse	Sous-commission CD
M. Fabrice Moscheni		Sous-commission CD
Mme Aude Billard (2 ^{ème} Vice-présidente)	Rapporteuse	Sous-commission SE
M. Pierre Conscience		Sous-commission SE
Mme Anne Berguerand	Rapporteuse	Sous-commission SCS
Mme Maimouna Mayoraz		Sous-commission SCS
Mme Muriel Chenaux Mesnier	Rapporteuse	Sous-commission LEA
M. Mathias Paquier		Sous-commission LEA
Mme Sarah Neumann	Rapporteuse	Sous-commission EJQ
M. Eric Bettens		Sous-commission EJQ
M. Philippe Miauton (1 ^{er} Vice-président)	Rapporteur	Sous-commission FIM
M. Benjamin Rudaz		Sous-commission FIM
M. Vincent Brayer	Rapporteur	Sous-commission SIL
Mme Mathilde Maillard		Sous-commission SIL

Municipalité : Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration : M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances
Mme Danièle Balet Nicolet, Adjointe au chef de service
Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative

Lieu et date des séances : Salle du Conseil communal, les 1^{er}, 3 et 17 novembre 2021

Table des matières

1.	Remarques préalables.....	3
2.	Remerciements	3
3.	Budget de fonctionnement 2022	3
3.1.	Considérations générales	3
3.2.	Charges.....	3
3.3.	Revenus	4
3.4.	Personnel	4
4.	Autofinancement.....	5
5.	Mesures PSAF II.....	5
6.	Budget d'investissement 2022	5
7.	Endettement	6
8.	Analyse des Directions	6
8.1.	Culture et développement urbain (CD).....	7
8.2.	Sécurité et économie (SE).....	18
8.3.	Sports et cohésion sociale (SCS)	23
8.4.	Logement, environnement et architecture (LEA).....	27
8.5.	Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)	32
8.6.	Finances et mobilité (FIM)	42
8.7.	Services industriels (SIL)	48
9.	Amendements soumis à la COFIN.....	56
10.	Plan des investissements	66
11.	Conclusions finales.....	67

1. Remarques préalables

Ce préavis a été traité par la Commission des finances durant les mois d'octobre et novembre, durant trois séances plénières, précédées de nombreuses visites.

Les commissaires, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse du budget et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu étudier toutes données pertinentes à disposition et questionner l'administration sur tous les points nécessitant un éclaircissement.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

Les amendements soumis à notre commission ont été discutés et votés. Ils sont intégrés dans ce rapport. Les observations qui figurent dans ce rapport ont été approuvées par la Commission des finances.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier Madame la Municipale Florence Germond ainsi que M. Emmanuel Bourquin, Mme Danièle Balet Nicolet et Mme Elisabeth Huber du Service des finances, mais également toutes les intervenant·e·s de l'administration qui ont été auditionné·e·s et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées.

3. Budget de fonctionnement 2022

3.1. Considérations générales

Le budget de fonctionnement 2022 prévoit un déficit de CHF 61.9 millions, en baisse de CHF 19.3 millions par rapport à 2021. CHF 25 millions (40%) de cette somme sont imputables à la crise du Covid-19. Hors effets de cette crise, le budget aurait présenté un résultat en amélioration de près de CHF 4.7 millions par rapport au budget 2021. Les charges de fonctionnement pour 2022 sont maîtrisées et connaissent un accroissement de 11.9 millions par rapport à 2021 (+0.7%). Relevons que la hausse des charges de personnel s'élève pour sa part à 0.8%.

3.2. Charges

Charges apurées

(en millions de CHF)

	B2021	B2022	Variation	Diff. %
Charges de fonctionnement publiées	1'850.1	1'861.1	10.9	0.6%
- Diminution des imputations internes et transfert de subventions		-1.1		
+ Augmentation des achats d'énergie destinés à la revente (SIL groupe 312)		-12.0		
Total des charges apurées	1'850.1	1'848.0	-2.1	-0.1%

Effet Covid-19	-25.5	-11.5		
Total des charges apurées hors Covid-19	1'824.6	1'836.5	11.9	0.7%

Hors effets Covid-19, l'évolution par rapport à 2021 s'explique principalement par le financement des thématiques prioritaires de la Municipalité, que sont la petite enfance, la sécurité, ainsi que le Plan climat (CHF 13.1 millions), l'alimentation du Fonds de péréquation (CHF 4.3 millions) et la diminution de charges dans le domaine de l'eau intégralement autofinancées (hors imputations internes) (-CHF 4.0 millions).

La mise en œuvre du Plan climat se traduit par un subventionnement des abonnements des transports publics (CHF 3.7 millions), un financement des bases de la politique climatique (CHF 0.9 million), un renforcement du transfert modal (CHF 0.3 million) et un renforcement du soutien à la rénovation de bâtiments (CHF 0.3 million).

Les effets du Covid-19 sur les charges (+CHF 11.5 millions) s'expliquent par une augmentation de la prise en charge du déficit des transports publics (+CHF 5.4 millions) et de la participation à la cohésion sociale (impact du décompte, CHF 5.0 millions), un soutien à Lausanne Tourisme (+CHF 0.6 million) et un soutien à l'apprentissage (CHF +0.5 million).

3.3. Revenus

Revenus apurés

(en millions de CHF)	B2021	B2022	Variation	Diff. %
Revenus de fonctionnement publiés	1'768.9	1'799.1	30.2	1.7%
- Diminution des imputations internes et transfert de subvention		-1.1		
- Augmentation des ventes d'énergie (SIL groupe 435)		-12.0		
Total des revenus apurés	1'768.9	1'786.1	17.2	1.0%
Effets Covid-19	23.3	13.3	-10.0	
Total des revenus apurés hors effet Covid-19	1'792.2	1'799.4	7.2	0.4%

Hors effets Covid-19, les variations sont principalement dues à une augmentation des recettes fiscales apurées des effets Covid-19 (+CHF 17 millions), aux financements en lien avec les thématiques prioritaires (+CHF 9.2 millions), aux retours liés à la péréquation (retours solidarité et thématiques, -CHF 6.7 millions), à une baisse des recettes sur l'électricité (-CHF 8.5 millions) et à une diminution des revenus en lien avec le domaine de l'Eau (-CHF 8.9 millions).

Au budget 2022, les recettes fiscales voient une atténuation des prévisions budgétaires pessimistes liées à la pandémie du Covid-19 budgétés en 2021 (+CHF 10 millions).

3.4. Personnel

Par rapport au budget 2021, les effectifs sont en évolution de +105 Equivalents plein temps (EPT), dont 55 EPT à mettre en lien avec l'accueil de jour, 20 EPT avec la régularisation des auxiliaires et 20 EPT aux SIL avec le déploiement des compteurs intelligents.

Comparaison des charges de personnel

	Budget 2021	Budget 2022	Ecart B21-B22	Diff. %
Charges (en millions de CHF)	611.7	616.5	+4.8	+0.8%

4. Autofinancement

	B2021	B2022	Diff	Diff %
Investissements nets	178.3	256.9	+78.6	+44.1%
./. Autofinancement du compte de fonct.	37.4	43.9	+6.4	+17.1%
Insuffisance d'autofinancement	140.9	213.1	-72.2	-51.2%

Il est constaté que l'autofinancement du compte de fonctionnement est faible, compte tenu notamment des impacts en lien avec la pandémie, cependant en augmentation de 17.1% par rapport au budget 2021. L'insuffisance d'autofinancement est en augmentation de CHF 72.2 millions et est liée à la politique de la Municipalité qui prévoit des investissements importants pour l'assainissement et la rénovation des bâtiments scolaires, les axes forts de transports publics ainsi que le projet métamorphose et des investissements dans le domaine de l'eau.

5. Mesures PSAF II

Les comptes 2021 finaliseront la mise en œuvre du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II). Ceux-ci permettront de dégager des effets positifs à hauteur de 2.9 millions, l'objectif de CHF 35 millions prévu par la démarche étant atteint. Soucieuse des équilibres financiers, la Municipalité a annoncé le lancement progressif d'une troisième démarche PSAF de CHF 20 millions pérennes dès le budget 2023.

6. Budget d'investissement 2022

Les dépenses brutes présumées d'investissements du patrimoine administratif pour l'exercice 2022, sans les autorisations d'achats, s'élèvent à CHF 296.9 millions. Une grande partie de ces dépenses pour 2022 est liée à la rénovation des réseaux, aux établissements scolaires ainsi qu'au Axes forts et au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Les principales dépenses d'investissements prévues pour 2022 sont :

- Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, électricité) : CHF 60.5 millions
- Etablissements scolaires (Equipements scolaires aux Plaines-du-Loup, Collège St-Roch, Belvédère, Béthusy, Eglantine, etc.) : CHF 41.9 millions
- PALM et Axes Forts (Tramway, Confrérie-St-François, Mobilité douce, etc.) : CHF 41.2 millions

- mudac (déplacement du musée dans le cadre de Plateforme 10) et rénovation du Théâtre de Vidy : CHF 28.5 millions
- Investissements dans le domaine de l'eau (Usine de St-Sulpice, station de pompage à Montalègre, réservoir des Dailles, Pays d'Enhaut, etc.) : CHF 28.0 millions
- Métamorphose (Fouilles archéologiques de Vidy, travaux préparatoire et réseaux aux Plaines-du-Loup, etc.) : CHF 22.8 millions
- Divers (Smart Metering, rénovation des immeubles du patrimoine administratif) : CHF 22.2 millions

7. Endettement

Le maintien du plafond d'endettement à 2.4 milliards pour la prochaine législature permettra de disposer d'une marge de manœuvre suffisante (CHF 0.5 milliard) pour couvrir les investissements prévus durant la législature.

Par définition, ce montant ne comprend pas les engagements pris au travers des cautionnements ou de la Caisse de pensions du personnel de la commune de Lausanne (CPCL). Ces derniers n'en demeurent pas moins considérables, et devraient être gardés à l'esprit dans la discussion sur la situation financière de la Commune.

8. Analyse des Directions

La Commission des finances a pris connaissance des rapports des sous-commissions lors de ses séances plénières du 1^{er} et du 3 novembre et les a approuvés. Sauf exception, les rapports des sous-commissions sont structurés de la façon suivante :

- Introduction
- Charges
- Revenus
- Budget et commentaires par service
- Personnel
- Analyse
- Subventions
- Observations de la Commission des finances
- Conclusions

8.1. Culture et développement urbain (CD)

Introduction

La sous-commission, représentée par Mme Eliane Aubert et M. Fabrice Moscheni, a effectué ses entretiens le 27 octobre 2021.

Les membres de la sous-commission remercient chaleureusement M. Joël Tamaro, chef comptable et Mme Morella Frutiger, Secrétaire générale, qui a notamment organisé toutes les séances. Ils remercient également Mme Nadia Roch, cheffe du Service des bibliothèques et des archives de la Ville, M. Yves Tritten, chef du Service du contrôle des finances de la Ville, M. Michael Kinzer, chef du Service de la Culture, M. Julien Guérin, chef du Service de l'urbanisme et M. Jean-Philippe Dapples, responsable administratif du service, M. Simon Affolter, Secrétaire municipal, M. Jean Yves Curty, Président de la commission de police, et finalement M. le Syndic Grégoire Junod.

Le travail effectué par les membres de la sous-commission a consisté en une interview d'une heure environ avec les différents chefs de service durant laquelle une discussion a été effectuée en comparant les montants budgétés 2022 avec ceux de 2021 ainsi que les éléments ressortant des comptes 2020, mettant en rapport diverses données de manière à pouvoir établir une plausibilité logique.

Charges

Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021*	éc./budget %	Comptes 2020	éc./budget / cptes %
100	1000	Conseil communal	0.33	1'438'000	1'418'000	1.41	1'601'387.03	10.20
	1001	Municipalité	1.01	4'394'900	4'343'200	1.19	4'155'237.35	5.77
110	1103	Secrétariat municipal	31.34	135'968'400	129'893'900	4.68	133'801'360.31	1.62
	1104	Particip. à charges cantonales	43.47	188'600'000	190'225'300	-0.85	170'752'820.77	10.45
111	1110	Secrétariat général	4.77	20'686'100	27'881'300	-25.81	19'771'852.33	4.62
140	1401	Culture	14.75	64'021'400	64'838'800	-1.26	69'603'858.48	8.02
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.34	1'491'500	1'508'200	-1.11	1'468'092.19	1.59
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	2.30	9'977'200	9'843'300	1.36	9'807'144.06	1.73
193	1930	Service d'urbanisme	1.69	7'333'100	6'372'400	15.08	6'845'541.87	7.12
		DIRECTION	100.00	433'910'600	436'324'400	-0.55	417'807'294.39	3.85

*Sans les crédits supplémentaires de 2021

Les charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021*	éc./bud . %	Comptes 2020	écart %
30	Personnel	8.94	38'776'900	37'464'500	3.50	38'603'238.29	0.45
31	Biens, services, marchandises	2.08	9'003'800	9'339'500	-3.59	9'022'290.83	-0.20
33	Amortissements	1.37	5'937'400	8'457'000	-29.79	8'713'776.08	-31.86
35	Dédom. à collect. publiques	70.89	307'602'000	304'927'300	0.88	288'276'452.7	6.70
36	Subventions accordées	14.74	63'949'100	67'355'700	-5.06	61'441'219.92	4.08
38	Attributions aux réserves	0.02	100'000	100'000	-	3'423'530.00	-
39	Imputations internes	1.97	8'541'400	8'680'400	-1.60	8'326'786.50	2.58
	DIRECTION	100.00	433'910'600	436'324'400	-0.55	417'807'294.3	3.85

**Sans les crédits supplémentaires de 2021*

Revenus

Les revenus par service

		REVENUS	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021*	éc./bud d %	Comptes 2020	éc/budget/ cptes. %
100	1000	Conseil communal	0.00	300	300	0.00	384.15	-21.91
	1001	Municipalité	0.12	244'200	244'200	0.00	376'234.18	-35.09
110	1103	Secrétariat municipal	97.44	195'691'100	203'272'200	-3.73	206'201'825.7	-5.10
	1104	Particip. à charges cantonales	0.00	-	-	-	-	-
111	1110	Secrétariat général	0.56	1'120'400	1'149'300	-2.51	1'246'502.32	-10.12
140	1401	Culture	0.29	590'100	605'100	-2.48	785'902.84	-24.91
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.50	1'003'900	1'004'000	-0.01	1'019'596.87	-1.54
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	0.17	346'600	346'600	0.00	453'109.51	-23.51
193	1930	Service d'urbanisme	0.91	1'825'600	1'765'200	3.42	1'506'267.33	21.20
		DIRECTION	100.00	200'822'200	208'386'900	-3.63	211'589'822.9	-5.09

**Sans les crédits supplémentaires de 2021*

Les revenus par nature

	REVENUS	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021*	éc./bud. %	Comptes 2020	écart %
41	Patentes, concessions	0.65	1'305'000	1'305'000	0.00	1'171'574.00	11.39
42	Revenus des biens	0.24	482'700	482'700	0.00	380'028.33	27.02
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	1.97	3'965'300	3'968'400	-0.08	4'378'131.27	-9.43
45	Dédom. de collect. publiques	96.55	193'892'800	201'454'400	-3.75	204'075'754.9	-4.99
46	Subventions diverses	0.00	-	-	-	-	-
48	Prélèvements sur les réserves	0.00	-	-	-	394'754.95	-
49	Imputations internes	0.59	1'176'400	1'176'400	0.00	1'189'579.45	-1.11
	DIRECTION	100.00	200'822'200	208'386'900	-3.63	211'589'822.9	-5.09

*Sans les crédits supplémentaires de 2021

Personnel

La direction passe de 246.625 EPT à 255.975 EPT, soit une augmentation de 9.35 EPT.

Cette augmentation est due à :

- 1 EPT supplémentaire au Service des Bibliothèques,
- 0.55 EPT supplémentaire au Service de la Culture (0.30 à l'UA et 0.25 au MHL) cf. voir point 1401 Service de la culture
- 0.8 EPT supplémentaire à la Commission immobilière du Secrétariat général.
- la création de l'Office des permis de construire au Service de l'urbanisme (OPC), grâce au regroupement du Bureau des permis de construire et de l'unité Analyse et inspection des constructions (6.7 EPT transférés de LEA/ARCH).

Analyse générale

Résultats financiers

Il est constaté que la Direction prévoit une augmentation des charges par rapport au budget 2021 de CHF 2.795 millions et une augmentation de CHF 16.103 millions par rapport aux comptes 2020.

S'agissant des revenus, il est prévu une diminution des revenus de CHF 7.946 millions par rapport au budget 2021 et une diminution de CHF 2.821 millions par rapport aux comptes 2020.

Globalement, le budget de la Direction augmente de CHF 5.150 millions par rapport au budget 2021.

	Budget 2022	Budget 2021	Ecart entre les budgets	Comptes 2020
Charges	433'910'666	436'705'700	2'795'100 = -0,6%	417'807'294

Revenus	200'822'200	208'768'200	7'946'000 = -3,8%	211'589'823
Excédent de charges	233'088'400	227'937'500	5'150'900 = +2,2%	206'217'471

Cette augmentation d'excédents de charges est due en grande partie à :

- Une augmentation de la participation aux charges cantonales de CHF 4.3 million
- Une diminution de la participation du canton aux charges de CHF 7.56 millions
- Une diminution des subventions de CHF 3.44 millions
- Une diminution des amortissements de CHF 2.52 millions.

Analyse détaillée

Calculs de charges et produits opérationnels (inclus les crédits supplémentaires 2021)

Les charges et produits opérationnels sont obtenus en partant de charges et produits totaux par nature et en y déduisant les éléments qui ne sont pas liés directement à l'activité opérationnelle des services.

Selon le tableau ci-dessous, on constate que les charges opérationnelles diminuent de 2.2% alors que les charges totales diminuent de 0.6 %.

Ceci en raison de la fin du soutien aux commerçants et consommateurs lausannois kCHF - 3'300 (inclus crédits suppl. 2021) et au transfert de LEA/ARCH à CD/URB pour la création de l'Office des permis de construire (OPC) kCHF 900.

	Année 2022	Année 2021	Ratio	Variation CHF
Charges totales	433'910'600	436'376'200	-0.6%	-2'465'600
- Amortissement & pertes et défalcatons (33)	-5'937'400	-8'457'800	-29.8%	-2'519'600
- imputations internes (390)	-8'326'786	-8'452'416	-1.6%	-139'000
- Dédommagement à collect. publiques (351)	-307'602'000	-304'927'300	0.9%	2'674'700
- Attributions à des fonds (380)	-100'000	100'000	-	0
Charges totales opérationnelles	111'729'800	114'211'500	-2.2%	-2'481'700

Selon le tableau ci-dessous, les produits totaux opérationnels diminuent de 9.2%, alors que les produits totaux diminuent de 3.8%. (Transfert du soutien du FDD au Plan climat kCHF 572)

	Année 2022	Année 2021	Ratio	Variation CHF
Produits totaux	200'822'200	208'967'100	-6.73%	-8'144'900

-Imputations internes (490)	-1'176'400	-1'176'400	0	0
- Dédommagement de collect. publiques (451)	-193'892'800	-201'454'400	-3.6%	-7'561'600
Produits totaux opérationnels	5'753'000	6'336'300	-9.2%	-583'300

Par rapport à 2021, la perte opérationnelle diminue de 1.9 millions (i.e. 1.8%) en 2020.

	Année 2022	Année 2021	Variation %	Variation CHF
Résultat opérationnel	-105'976'800	-107'875'200	-1.8%	-1'898'400

Amortissements (nature 33)

En comparaison des 2021, les amortissements (voir poste 33) diminuent de 2.52 millions. (fin de l'amortissement des subventions d'investissements du MCBA kCHF -1'000 et pour le Théâtre de Vidy). kCHF -100 et diminution des amortissements liés au projet Métamorphose (SGCD) env. KCHF -1'300)

Service	Nature comptable	Budget charges 2022	Budget charges 2021
Secrétariat municipal	331	108'800	180'600
Secrétariat général	331	4'560'900	5'911'900
Service de la Culture	331	667'000	1'767'000
Bibliothèques & Archives	331	0	5'800
Service de l'Urbanisme	331	325'500	320'500
Total général		5'662'200	8'185'800

Péréquation intercommunale et charges cantonales (nature 35 et 45)

Services	nature	Libellé	Budget charges 2022	Budget produits 2022	Budget charges 2021	Budget produits 2021	Ecart
Secrétariat municipal	351	Charge de péréquation intercommunale	119'000'000	0	114'700'000	0	3.7%
	451	Produit de péréquation intercommunale	0	193'500'000	0	201'061'600	-3.8%
Total 1103			119'000'000	193'500'000	114'700'000	201'061'600	
Participation charges cantonales	351.3	Participation cohésion sociale	115'000'000	0	115'000'000	0	0.0%
	351.4	Participation entreprises de transport	66'000'000	0	67'625'300	0	-2.4%
	351.5	Réforme policière	7'600'000	0	7'600'000	0	0.0%
Total 1104			188'600'000	0	190'225'300	0	
Total général			307'600'000	193'500'000	304'925'300	201'061'600	

Les produits provenant de la péréquation intercommunale (postes 1103.451) sont en 2021 inférieurs de 7.5 millions et les charges au fond de péréquation augmentent de 4.3 millions.

La facture sociale reste stable ainsi que la participation à la réforme de la police cantonale.
En raison du Covid-19, la participation aux déficits des transports publics diminue de 1.625 millions.

Tenant compte des charges et des produits, l'année 2022 se solde sur un déficit de 12 millions par rapport à 2021.

Mouvement sur les réserves (nature 38 et 48)

Le Service de la Culture gère plusieurs fonds (Fonds spécial Covid-19, fonds de risques pour institutions culturelles et fonds d'investissement pour les productions culturelles). Les allocations budgétaires dans le 380 n'ont pas subi de variation entre 2021 et 2022 (kCHF 100).

Imputations internes (nature 39 et 49)

Diminution des charges internes budgétées entre 2022 et 2021 de CHF 139'000, principalement liées au Service de la Culture lors du reclassement comptable des charges d'exploitation liées au subventionnement de la Fondation de l'Hermitage du 390.3 vers le 365 selon la recommandation du CFL.

Beaulieu

La ville octroie en 2022 un plan de relance à Beaulieu de 150'000. Par ailleurs le coût de la dette diminue car le taux d'intérêt interne de la ville diminue à 1.75%. En annexe est reportée la note sur la situation de Beaulieu émise par la Ville.

Service	Libellé	Nature	Budget 2022	Budget 2021	Variation
Secrétariat général (SGCD)	Amortissement de l'emprunt pour la restructuration en SA de la Fondation de Beaulieu (objet 93050, préavis 2018/60)	331.2	1'200'000	1'200'000	0
Secrétariat général (SGCD)	Amortissement de l'emprunt pour dotation à la Fondation de Beaulieu (objet 1337, préavis 2009/24)	331.3	1'000'000	1'000'000	0
Secrétariat général (SGCD)	Intérêts 1.75 % sur emprunt pour dotation à la Fondation de Beaulieu (objet 1337)	390.2	148'800	190'000	-41'200
Secrétariat général (SGCD)	Intérêts 1.75 % sur emprunt pour la restructuration en SA de la Fondation de Beaulieu (objet 93050)	390.2	577'500	586'000	-8'500
Secrétariat général (SGCD)	Gratuité DDP 20899 + 20930 préavis 2017/44 & 2018/60	365.01	300'000	300'000	0
Secrétariat général (SGCD)	Financement des charges financières liées aux travaux de rénovation (préavis 2017/44 & préavis 2018/60)	365.1	5'200'000	5'200'000	0
Secrétariat général (SGCD)	Contribution Beaulieu	365.1	150'000	0	150'000

TOTAL des charges liées à BEAULIEU SA	8'576'300	8'476'000	100'300
--	-----------	-----------	---------

Activités financées par des fonds du bilan (hors comptes)

Le Fonds du développement durable (FDD) est un fonds du bilan, qui n'impacte donc pas le budget, finance pour un total de kCHF 442 de prestations de la direction. Les détails sont donnés ci-dessous.

PROJETS FINANCES PAR LE FDD

Libellé projet	Unité responsable	Compte	Budget 2022	Dépenses au 31.12.20
Financement annuel salaires "Lausanne à table"	SMUN =>	SGCD 1110.80.436.0	-121'400	108'988.70
Lausanne à Table 2022-2024	SMUN =>	SGCD 1110.80.439.0151	-30'000	0.00
AIMF	SGCD	1110.71.439.09	-30'000	25'431.88
Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)	SGCD	1110.71.439.09	-11'000	10'225.71
Fonds Solidarité internationale	SGCD	1110.71.439.09	-125'000	0.00
Fondation Lausanne Capitale Olympique	SGCD	1110.71.439.09	-125'000	0.00
Fouilles archéologiques Prés-de-Vidy	SGCD (BDM)	1110.61009.4506	Pas de budget annuel	15'002.73
Rénovation du cinéma Capitole	CULT	1401.61065.1361	Pas de budget annuel	0.00
			-442'400	

Les contributions des fonds liés au Service de la culture ne sont pas chiffrées dans le budget 2022 (Fonds de risques pour institutions culturelles, fonds d'investissement pour les productions culturelles, fonds Covid-19 en soutien à la culture et fonds des arts plastiques)

Analyse par service

1000 Conseil communal

L'effectif du personnel de 4.55 EPT est stable.

Le budget est maintenu avec une augmentation de CHF 20'000.- pour l'engagement d'une apprentie au secrétariat.

1001 Municipalité

L'effectif du personnel est stable à 7 EPT.

On constate une légère augmentation du budget due à l'affiliation d'une nouvelle conseillère et d'un nouveau conseiller municipaux dont la facture 2022 de la CPCL inclut les cotisations à partir du 1^{er} juillet 2021.

1103 Secrétariat municipal

- Mesures PSAF II : -
- Nouvel investissement : 500 kCHF

- Autorisation d'achat : 15 kCHF
- Plan de relance : -

Le Bureau de la communication est transféré du Secrétariat général CD au Secrétariat municipal dans le cadre de la nouvelle législature.

L'ensemble du budget du Service est donc impacté par ce transfert.

De plus, « Lausanne à table » en raison de sa nature touristique, est transférée du Secrétariat municipal au Secrétariat général CD et le Plan Climat dépendra dorénavant de la direction LEA.

L'effectif du personnel a gagné 12.5 EPT en raison de ces différents transferts.

1104 Participation à des charges cantonales

La facture sociale reste stable ainsi que la participation à la réforme de la police cantonale.

En raison du Covid-19, la participation aux déficits des transports publics diminue de 1.625 millions.

1110 Secrétariat général

- Mesures PSAF II : -
- Nouvel investissement : 327'304K (Métamorphose)
- Autorisation d'achat : 6k
- Plan de relance : réouverture de salles avec kCHF 150 pour Beaulieu et kCHF 150 pour Métropole.

Le Bureau de la communication est transféré du Secrétariat général CD au Secrétariat municipal dans le cadre de la nouvelle législature.

L'ensemble du budget du Service est donc impacté par ce transfert.

De plus, « Lausanne à table » en raison de sa nature touristique, est transférée du Secrétariat municipal vers le Secrétariat général.

L'effectif du personnel a perdu 11.4 EPT en raison de ces différents transferts.

La rubrique 1110.310 diminue significativement en raison de la fin du soutien aux commerçants lausannois.

Dans le plan des investissements, un nouvel investissement notoire est lié au projet METAMORPHOSE selon le plan d'investissement 2020-2027.

1401 Service de la Culture

- Mesures PSAF II: -
- Nouvel investissement : 3'950K
- Autorisation d'achat : 15K
- Plan de relance : - (augmentation pérenne des subventions)

Deux postes supplémentaires ont été créés, 0.3 EPT pour l'unité administrative et 0.25 EPT pour le musée historique.

L'effectif du personnel passe ainsi de 43.35 EPT à 43.9 EPT.

Le budget du Service de la culture augmente de façon pérenne depuis la dernière législature (2.3 millions sur 5 ans) et continuera de même lors de cette nouvelle législature.

Une diminution de la rubrique des mandats ponctuels s'explique par le fait que beaucoup d'études ont déjà été réalisées (public des spectacles, future Maison Gaudard).

Le Fonds des arts plastiques destiné à la création indépendante est augmenté de 25'000.-

Les subventions qui n'ont pas été complètement utilisées en 2020 sont rendues à la ville et constituent le Fonds de risque pour institutions culturelles. Il est plafonné à 2 millions. Pour 2022, il reste environ 300'000 sur le Fonds Covid-19 en soutien de la culture.

Les subventions aux institutions culturelles passent de CHF 51'841'500 en 2021 à la somme de CHF 52'120'800 dans le budget 2022, soit une augmentation de CHF 279'300.-

En raison de son transfert à Plateforme 10, la subvention au MUDAC diminue de 420'000.-

Celle de l'OCL augmente de 280'000.- et celle du Théâtre de Vidy de CHF 150'000.-

D'autres subventions enregistrent des modifications mineures.

1800 Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

- Mesures PSAF II : -
- Nouvel investissement : -
- Autorisation d'achat : 3K
- Plan de relance : -

L'effectif du personnel est resté stable à 8,5 EPT.

Un nouveau chef de Service est entré en fonction le 1^{er} aout 2021

Le budget reste stable.

1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne

- Mesures PSAF II : -
- Nouvel investissement: 3'800K
- Autorisation d'achat : 33K
- Plan de relance : 140k

L'effectif du personnel passe de 51.9250 EPT à 52.9250. L'augmentation de 1 EPT correspond à 0.5 EPT pour un bibliothécaire volant et 0.5 EPT pour un bibliothécaire à la Bibliothèque jeunesse.

Trois apprentis bibliothécaires/archives sont engagés.

Le budget augmente de 140'000.- pérenne/an pour les quatre prochaines années afin de renforcer la politique du livre et soutenir le centre de la bande dessinée.

1930 Service de l'urbanisme

- Mesures PSAF II : -
- Nouvel investissement : 300K
- Autorisation d'achat : 18K
- Plan de relance : -

L'effectif du personnel passe de 37.9 EPT à 44.6 EPT. L'augmentation de 6.7 EPT provient du transfert de l'unité Analyse et inspection des constructions (AIC) du Service de l'Architecture afin de créer l'Office des permis de construire. L'ensemble du budget du Service est donc impacté par la création de cet office.

Subventions

En comparaison avec le budget 2021, les subventions diminuent de 2.41 millions pour atteindre 63.9 millions. Les mouvements importants sont listés ci-dessous. On notera au poste 366 du secrétariat général l'arrêt en 2022 des subventions de près de 3 millions au commerce local (i.e. bons « Enjoy »). Au poste 365 du secrétariat municipal, la diminution est due à la fin de la subvention du DDP actuel du TAS (pendant les travaux des nouveaux locaux).

Services	Nature comptable	Budget charges 2022	Budget charges 2021	Ecart
Secrétariat municipal	365	1'009'300	1'212'200	-202'900
	366	36'000	36'000	0
Secrétariat général	365	10'043'000	9'518'000	525'000
	366	35'000	3'135'000	-3'100'000
Service de la Culture	365	52'120'800	51'841'500	279'300
Bibliothèques & Archives	365	705'000	623'000	82'000
Total général		63'949'100	66'365'700	-2'416'600

Observations de la Commission des finances

1. Pour une meilleure visibilité financière, fournir les amortissements des investissements déjà effectués sur les 10 ans à venir.
2. Identifier pour chaque service les coûts de chauffage, d'eau et d'électricité afin d'avoir un indicateur fiable quant à cette consommation.
3. Analyser de façon transversale les coûts engendrés par le partenariat avec XEROX (316.3)

Conclusions

Au vu des explications apportées ci-dessus, la sous-commission de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) vous invite à accepter le budget 2022.

Eliane Aubert (rapporteuse)

Fabrice Moscheni

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 13 oui, 0 non et une abstention.

La commission des finances amende le budget de la Direction CD de la façon suivante :

- Augmentation des charges à la rubrique 1001.307 pour un montant de CHF 163'900 ;
- Augmentation des charges à la rubrique 1930.301 pour un montant de CHF 36'000.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget amendé de la Direction CD par :

12 oui / 2 non / 1 abstention

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.2. Sécurité et économie (SE)

Introduction

La sous-commission, constituée de A. Billard (rapporteuse) et P. Conscience, a effectué ses visites les 18 et 19 octobre 2021.

Ils ont rencontré les personnes suivantes :

- Pour le Secrétariat Général : Mme Cindy Felley ;
- Pour le Service de l'Economie : Mme Florence Nicollier et M. Roberto Tancredi ;
- Pour le Service du Contrôle des Habitants : M. Dominique Monod ;
- Pour le Corps de Police : Le Commandant, M. Olivier Botteron ; M. Antoine Golay et Mme Silvia Jacinto ;
- Pour le Service de Protection et Sauvetage : M. Gérard Clerc et M. Stéphane Tréhan ;
- Pour le Service de l'Eau : M. Marcelli Yann.

Répartition budgétaire :

La répartition budgétaire entre les différents services est peu homogène.

Le budget de la Direction Sécurité et Économie est divisé entre six services. Le plus gros service est celui de l'eau, avec plus d'un tiers du budget (127Mio) pour 20% des effectifs. Ce dernier génère plus de 50% des revenus de l'entier de la Direction SE.

Le deuxième plus gros service est le Corps de Police, avec un tiers du budget (110Mio) et 50% des effectifs. Il génère des revenus pour la moitié de ses coûts.

Le service de Protection et Sauvetage a un budget de 40Mio et génère lui aussi des revenus pour la moitié de ses coûts tandis que le Service de l'Economie génère 16Mio de revenu pour un budget de 12Mio.

Le service du Contrôle des Habitants avec ses 5Mio (1.7% budget total) et 39.7 EPT (3% effectifs totaux) est le plus petit avec le Secrétariat général (4Mio).

Comparatif 2021/2022 :

Le budget global de la direction 2022 diffère de celui de 2021 principalement par une baisse des charges qui touche tous les services, exception faite du secrétariat général (5%), du corps de police (0.19%) et du sous-service des inhumations et incinérations (18%).

La baisse des charges d'environ 11Mio (3%) s'explique principalement par une réduction de :

- 3Mio, montant unique attribué en 2021 par le Conseil communal, de soutien aux acteurs économiques, qui n'est pas reconduit en 2022.
- 4Mio à l'attribution aux réserves du service de l'eau, conformément aux directives fédérales relatives à la surveillance des prix.

Le reste des baisses est dû à diverses petites économies dans les services et des réductions de coûts ponctuelles de charge de personnel, suite à des départs à la retraite.

L'augmentation des charges de 18% pour le sous-service des inhumations et incinérations est due principalement à la comptabilisation de l'amortissement du crédit d'investissement pour la rénovation du centre funéraire de Montoie.

Les revenus prévus pour 2022 montrent une faible augmentation (0.38%). Elle reflète l'augmentation attendue des impôts sur les divertissements à mesure que les activités reprennent.

Charges

Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud. %	Comptes 2020	écart budget-cptes. %
200	2000	Secrétariat général	1.35	4 057 800	3 865 200	4.98	3 817 168.01	6.30
200	2001	Taxis	0.29	884 100	885 400	-0.15	864 474.96	2.27
220	2200	Commerces, manifestation, séjour	2.16	6 484 800	9 623 200	-32.61	7 094 662.47	-8.60
220	2201	Inhumations et incinérations	2.15	6 472 600	5 482 500	18.06	5 300 632.74	22.11
230	2300	Contrôle des habitants	1.67	5 010 100	5 027 700	-0.35	4 976 095.41	0.68
241	2410	Corps de police	36.75	110 427 900	110 214 300	0.19	104 150 342.18	6.03
250	2504	Service de protection et sauvetage	13.47	40 479 500	40 742 600	-0.65	39 248 502.73	3.14
291	2910	Eau potable	23.51	70 638 500	74 723 000	-5.47	69 920 071.31	1.03
291	2911	Evacuation eaux claires et usées	8.79	26 407 000	29 101 800	-9.26	23 875 262.57	10.60
291	2912	Traitement des eaux usées	9.87	29 645 400	31 662 400	-6.37	23 910 335.07	23.99
		TOTAL	100.00	300 507 700	311 328 100	-3.48	283 157 547.45	6.13

2200 : Le montant de 3Mio partiellement utilisé en 2021 sera transféré en 2022 dans un fonds dédié au soutien des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire.

Les charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud. %	Comptes 2020	écart budget-cptes. %
30	Personnel	57.37	172 399 500	172 414 900	-0.01	163 116 920.76	5.69
31	Biens, services, marchandises	20.10	60 415 000	63 539 500	-4.92	49 439 039.30	22.20
33	Amortissements	10.26	30 838 900	26 696 100	15.52	20 339 430.24	51.62
35	Dédom. à collect. publiques	0.32	960 500	950 500	1.05	953 928.65	0.69
36	Subventions accordées	0.22	652 800	3 740 800	-82.55	1 741 780.35	-62.52
38	Attributions aux réserves	1.93	5 808 400	9 594 600	-39.46	21 436 564.02	-72.90
39	Imputations internes	9.79	29 432 600	34 391 700	-14.42	26 129 884.13	12.64
	TOTAL	100.00	300 507 700	311 328 100	-3.48	283 157 547.45	6.13

Revenus

Les revenus par service

		REVENUS	part des produits %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud. %	Comptes 2020	écart budget-cptes. %
200	2000	Secrétariat général	0.27	600 900	484 800	23.95	553 708.06	8.52
200	2001	Taxis	0.30	660 800	660 800	-	660 800.00	-
220	2200	Commerces, manifestation, séjour	5.12	11 303 800	10 171 800	11.13	7 133 036.44	58.47
220	2201	Inhumations et incinérations	2.25	4 961 800	4 745 900	4.55	5 176 589.35	-4.15
230	2300	Contrôle des habitants	0.57	1 270 500	1 727 500	-26.45	1 515 811.24	-16.18
241	2410	Corps de police	24.49	54 119 800	45 560 100	18.79	35 916 760.55	50.68
250	2504	Service de protection et sauvetage	9.58	21 175 500	21 115 200	0.29	22 165 459.29	-4.47
291	2910	Eau potable	32.05	70 818 500	74 903 000	-5.45	70 100 071.31	1.02
291	2911	Evacuation eaux claires et usées	11.95	26 407 000	29 101 800	-9.26	23 875 262.57	10.60
291	2912	Traitement des eaux usées	13.42	29 645 400	31 662 400	-6.37	23 910 335.07	23.99
		TOTAL	100.00	220 964 000	220 133 300	0.38	191 007 833.88	15.68
		EXCÉDENT DE CHARGES		79 543 700	91 194 800		92 149 713.57	

Les revenus par nature

	REVENUS	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud. %	Comptes 2020	écart budget-cptes. %
40	Impôts	2.31	5 100 000	4 000 000	27.50	2 224 265.55	129.29
41	Patentes, concessions	0.90	1 980 000	1 980 000	-	1 206 859.50	64.06
42	Revenus des biens	1.97	4 348 300	4 324 300	0.56	4 980 256.20	-12.69
43	Taxes, ventes et prest. facturées	62.14	137 306 500	143 634 900	-4.41	135 499 136.80	1.33
45	Dédommag. de collect. publiques	10.88	24 049 600	24 327 700	-1.14	20 786 699.24	15.70
46	Subventions acquises	0.26	575 000	579 300	-0.74	530 323.85	8.42
48	Prélèvements sur les réserves	6.99	15 435 500	15 559 700	-0.80	5 557 380.53	177.75
49	Imputations internes	14.56	32 169 100	25 727 400	25.04	20 222 912.21	59.07
	TOTAL	100.00	220 964 000	220 133 300	0.38	191 007 833.88	15.68

Personnel

Le personnel reste, pour ainsi dire, constant dans chaque service. Un nouveau poste est créé au secrétariat général pour s'occuper de la problématique LGBTIQ+, et qui s'inscrit dans le plan d'action de la politique municipale LGBTIQ+ pour 2022.

Nous notons une légère augmentation au Corps de Police avec deux nouveaux EPT (sur un total de 690 EPT) octroyés pour augmenter les effectifs chez les cadres, qui viendra en soutien à un service qui souffre d'une décroissance forte des entrées chez les aspirant·e·s de police ; une problématique globale qui touche l'entier de la Suisse Romande.

Trois postes sont créés au service de l'eau pour soutenir les très nombreux mandats de rénovations et d'extensions, notamment l'extension de la STEP, votés par notre Conseil ces dernières années. Cela se fait à effectifs constants. Ils remplacent un poste de spécialiste de raccordement d'eau potable qui change de titre et deux postes occupés par des personnes arrivant, respectivement, en fin de contrat après un départ à la retraite et en fin de droit après un arrêt maladie de longue durée.

Evolution des effectifs B2021-B2022

LEGENDE

Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre

Postes déjà accordés (*intégrés au Plan des postes*) :
- autorisation municipale déjà obtenue (indiquer la date de la décision)

Mouvement d'EPT intervenant dans la procédure d'élaboration budgétaire

Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB nouv.	Services	Effectif budgétés pour 2021	Effectif budgétés pour 2022	Ecart				Détail des mutations	DECISIONS Mentionner obligatoirement la note Mpte y relative	
2	SECURITE ET ECONOMIE									
2000	Secrétariat général	27.1000	25.7000	-1.4000				-0.3000 0.3000 -2.4000 1.0000	Diminution de 0.3 ept - harcèlement de rue - fin du projet à durée limitée Pérennisation du 0.3 ept - harcèlement de rue Réduction 2.4 ept à durée déterminée pour Espace de consommation sécurisé (ECS) Création d'un poste de délégué-e responsable de la problématique LGBTIQ+	NM 07.04.2019 Nm 07.06.2018
2001	Taxis	2.0000	2.0000	0.0000						
2200	Comm., manif., séjour	34.6500	34.4000	-0.2500				-0.2500	Réduction de 0.25 ept à ECO et soldé refacturé à EAU dans le cadre de la création de 0.75 ept d'ingénieur ports et baignades	
2201	Inhumations et incinér.	21.0000	21.0000	0.0000						
2300	Contrôle des habitants	39.7000	39.7000	0.0000						
2410	Corps de police	687.9000	690.2000	2.3000	0.8000 -0.3000 -0.6000 -0.2000			0.8000 -0.3000 -0.6000 -0.2000 -0.4000 1.0000 2.0000	Transfert d'un chargé de communication de CD Transfert d'une partie de poste à CD Transfert d'une secrétaire au SPEL pour la gestion des apprentis Transfert d'une partie d'un poste de responsable de domaine de carrières au SPE Transfert de 0.4 EPT d'informaticien du CP au SPSL Transfert de la gestion du Centre de tir sportif de Vernand au Corps de police Augmentation des effectifs policiers	29.10.2020 29.10.2020 22.10.2020 15.04.2021 24.06.2021
2504	Secours et incendie	224.5200	224.9200	0.4000				0.4000	Transfert de 0.4 EPT d'informaticien du CP au SPSL	
291	Eau	227.4000	227.4000	0.0000	-1.0000 -1.0000 -1.0000			1.0000 1.0000 1.0000	Réduction d'un poste en sur-occupation Réduction d'un poste en sur-occupation Spécialiste raccordement eau potable & évacuation - N8 Création de 1.0 ept "ingénieur fontaines" Ingénieur exploitation STEP Ingénieur projet step act	Note Muni 09.01.2020 Note Muni 04.07.2019 Note muni du 12.12.19
	TOTAL DIRECTION SE	1264.2700	1265.3200	1.0500	-0.3000	-5.7000	7.0500	1.0500		

Analyse

Les services de protection et sauvetage et du contrôle des habitants ont dû faire face à des modifications importantes des tâches attribuées à leurs collaborateurs·trices, qui ont parfois vu leur charge de travail augmenter sensiblement. Ces changements ont été réalisés à effectifs constant pour le SPSL et au bénéfice d'une augmentation du personnel auxiliaire pour le service du contrôle des habitants, au travers d'une enveloppe supplémentaire.

La Municipalité est invitée à considérer l'opportunité de stabiliser les contrats de temporaire dans ces deux services et à leur allouer les EPT supplémentaires nécessaires correspondant à l'augmentation de leur charge de travail.

Observations de la Commission des finances

4. Considérer l'opportunité de stabiliser les contrats de temporaire au Service de protection et sauvetage et au Service du contrôle des habitants et à leur allouer les EPT supplémentaires nécessaires correspondant à l'augmentation de leur charge de travail

Conclusions

Dans son ensemble, le budget de la Direction Sécurité et Économie a été impacté de manière modérée par la crise du Covid-19. Il n'est donc pas attendu de changement majeur en 2022 à mesure que la situation retourne à la normale. L'année 2022 se profile donc, dans une large mesure, comme une année de continuité pour la Direction SE.

Nous remercions Mme Felley pour l'organisation de ces visites et M. Emmanuel Ravaz pour le suivi financier de ces visites. Nos remerciements s'adressent également aux différentes cheffes et chefs de

service, ainsi que leurs représentant·e·s, pour leur disponibilité et les explications et renseignements détaillés qu'ils ont pu fournir.

Aude Billard (rapporteuse)

Pierre Conscience

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 14 oui, 0 non et sans abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget non amendé de la Direction SE par : 13 oui / 2 non / 0 abstention

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.3. Sports et cohésion sociale (SCS)

Introduction

La sous-commission a pu s'assurer que le projet de budget de la direction a été établi sur la base des comptes 2020, en tenant compte de l'évolution des comptes de 2021.

Par rapport au budget 2021, nous avons constaté une augmentation des charges prévues, de + 3.16 %, ainsi qu'une hausse des revenus budgétisés, de + 9.92 %.

Charges

Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud %	Comptes 2020	éc/budget/cptes%
300	3000	Secrétariat général	2.84	4'398'900	4'352'400	1.07	3'815'108.72	15.30
381	3810	Service des sports	30.26	46'794'500	48'062'400	-2.64	43'805'040.90	6.82
391	3910	Service des assurances sociales	9.76	15'090'800	10'554'900	42.97	9'538'405.62	58.21
392	3920	Service social (adm. service)	0.84	1'301'900	1'255'000	3.74	1'177'174.96	10.60
	3921	Unités support	1.14	1'759'700	1'652'100	6.51	1'500'632.32	17.26
	3922	Unités prestations	29.78	46'056'000	43'906'000	4.90	39'486'451.94	16.64
	3923	Subventions et aides individuelles	8.03	12'424'800	13'563'900	-8.40	12'351'642.43	0.59
393	3930	Service du travail (adm. service)	1.55	2'401'200	2'389'500	0.49	2'377'595.14	0.99
	3931	Inspection du travail Lsne	0.66	1'014'700	998'800	1.59	877'222.48	15.67
	3932	Office régional de placement	6.90	10'679'300	10'325'600	3.43	9'631'832.16	10.88
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	2.32	3'584'200	4'119'200	-12.99	3'730'476.38	-3.92
	3934	Emploi Lausanne	5.92	9'155'200	8'747'300	4.66	8'254'927.54	10.91
		DIRECTION	100.00	154'661'200	149'927'100	3.16	136'546'510.59	13.27

Les charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud %	Comptes 2020	écart budget-cptes.%
30	Charges de personnel	49.22	76'123'500	75'561'000	0.74	68'644'021.99	10.90
31	Biens, services et marchandises	15.48	23'939'500	22'240'300	7.64	19'566'782.79	22.35
33	Amortissements	6.25	9'671'300	10'861'600	-10.96	10'712'823.38	-9.72
35	Dédommagements à des collectivités publiques	0.00	0	0	0.00	28'240.65	0.00
36	Subventions accordées	20.43	31'600'500	27'552'800	14.69	24'765'860.31	27.60
38	Attributions aux réserves	0.00	0	0	0.00	539'982.26	0.00
39	Imputations internes	8.62	13'326'400	13'711'400	-2.81	12'288'799.21	8.44
	DIRECTION	100.00	154'661'200	149'927'100	3.16	136'546'510.59	13.27

Revenus

Les revenus par service

		REVENUS	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud. %	Comptes 2020	écart budget-cptes. %
300	3000	Secrétariat général	1.39	1'141'400	1'219'000	-6.37	1'158'266.83	-1.46
381	3810	Service des sports	5.71	4'683'700	5'591'600	-16.24	4'013'279.96	16.71
391	3910	Service des assurances sociales	14.36	11'786'300	5'969'600	97.44	6'118'068.15	92.65
392	3920	Service social (adm. service)	0.35	285'600	270'800	5.47	384'828.63	-25.79
	3921	Unités support	1.17	959'500	919'500	4.35	1'092'496.98	-12.17
	3922	Unités prestations	46.53	38'198'700	36'066'900	5.91	35'569'987.89	7.39
	3923	Subventions et aides individuelles	2.54	2'087'100	1'920'400	8.68	2'303'406.74	-9.39
393	3930	Service du travail (adm. service)	0.63	516'900	497'600	3.88	513'631.30	0.64
	3931	Inspection du travail Lsne	0.27	224'000	224'500	-0.22	203'590.23	10.02
	3932	Office régional de placement	12.92	10'604'700	10'262'200	3.34	9'567'245.09	10.84
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	4.34	3'563'500	4'099'100	-13.07	3'709'679.33	-3.94
	3934	Emploi Lausanne	9.80	8'041'600	7'642'800	5.22	7'042'016.80	14.19
		DIRECTION	100.00	82'093'000	74'684'000	9.92	71'676'497.93	14.53

Les revenus par nature

	REVENUS	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	éc./bud %	Comptes 2020	écart budget-cptes. %
42	Revenus des biens	2.17	1'778'700	2'342'600	-24.07	1'854'446.81	-4.08
43	Taxes, ventes et prestations facturées	22.53	18'492'300	13'926'200	32.79	11'776'883.45	57.02
45	Dédommagements de collectivités publiques	70.68	58'025'500	54'725'600	6.03	54'148'552.17	7.16
46	Subventions acquises	3.44	2'823'400	2'716'700	3.93	2'852'318.40	-1.01
48	Prélèvements sur les réserves	0	0	0	0.00	0	0.00
49	Imputations internes	1.19	973'100	972'900	0.02	1'044'297.10	-6.82
	DIRECTION	100.00	82'093'000	74'684'000	9.92	71'676'497.93	14.53

Budget et commentaires par service

3000 Secrétariat général SCS

- Un nouveau poste d'adjointe à la Secrétaire générale (0,7 EPT) a été créé dans le but de renforcer le SG.
- La politique auprès des seniors a évolué avec un renforcement d'une communication personnalisée.

3810 Service des Sports

Cinq circonstances particulières impactent le budget du Service des Sports pour 2022 :

- La fermeture provisoire de la piscine de Montchoisi pour travaux
- Le transfert du Stand de Tir de Vernand au corps de police
- La location des Halles Nord de Beaulieu pour la création d'un lieu d'activités sportives pour toutes et tous
- L'accueil du « Tour de France à Lausanne » par une subvention extraordinaire de CHF 500'000.
- Le transfert de la gestion des DDP (Golf, Malley, Carrousel de Vidy) au Service du logement et des gérances.

3910 *Service des assurances sociales*

- Dès 2022, le service des assurances sociales va gérer, par le biais des aides individuelles, le nouveau subventionnement des abonnements de transports publics par le « Plan Climat », ce qui modifiera passablement son budget par rapport à 2021.
- En outre, il bénéficiera d'une augmentation du financement des assurances sociales par le Canton de CHF 2'500'000.

3920 *Service social Lausanne – CSR*

- La subvention permettant aux bénéficiaires PC/AVS/AI la gratuité de l'abonnement au télé-réseau a été supprimée, celle-ci étant considérée comme illégale (concurrence déloyale). Le même montant est reversé au Plan Climat qui le reverse pour les subventions aux Transports publics.
- La mise en activité du nouveau bâtiment pour l'hébergement d'urgence à St-Martin 16 influence aussi le budget 2022, par la location des appartements à la FSCL, aux revenus des loyers et à l'augmentation de 6 EPT.

3930 *Service du Travail*

- Le budget est passablement stable avec une légère augmentation de la masse salariale prévue pour « Emploi Lausanne », permettant une certaine flexibilité. La majeure partie du personnel étant fixe.

Personnel

Les effectifs globaux augmentent de 8.45 EPT, passant de 608.61 EPT à 617.06 EPT. Essentiellement :

- +6 EPT, pour l'Unité d'aide sociale et d'urgence à St-Martin 10-18.
- -1 EPT, transféré du Service des Sports dans le cadre du transfert du stand de tir de Vernand vers le corps de police.
- +0.7 EPT pour le nouveau poste d'adjointe à la Secrétaire générale.
- +0.8 EPT pour la gestion PC Familles
- +1.85 EPT budgétisés correspondant à des morceaux de postes vacants au Service du travail, permettant une flexibilité dans les emplois temporaires subventionnés.

Analyse

L'augmentation des charges s'explique essentiellement par une augmentation de CHF 4'047'700.00 des subventions accordées, principalement pour le nouveau subventionnement des abonnements de transports publics par le Plan Climat, le Centre sportif de Malley - Vaudoise Aréna et l'accueil du Tour de France à Lausanne, par une augmentation de la masse salariale de CHF 562'500.00 due à une hausse des effectifs de 8.45 EPT, et par l'annualisation des frais liés à l'exploitation du bâtiment Saint martin 16 (9 mois en 2021).

La hausse des recettes s'explique par le financement par le Plan climat, du nouveau subventionnement des abonnements de transports publics, par les émoluments perçus dans le cadres de l'obtention de ces abonnements, par l'augmentation du financement cantonal de l'agence d'assurances sociales, par l'augmentation des revenus des loyers des logement sociaux au vu de l'augmentation du nombre de ceux-ci et par la projection à la hausse de la subvention cantonale pour le Revenu d'insertion (RI) et l'hébergement d'urgence.

Une baisse des recettes est par contre observée dans le cadre du transfert de la gestion des DDP au Service du logement et des gérances, et du transfert de l'ensemble des activités du Centre de tir sportif de Vernand au Corps de police ainsi que la non-ouverture de la piscine de Montchoisi en été 2022 en raison de travaux.

Le budget de la direction ainsi que les revenus attendus augmentent pour l'exercice 2022. Nous constatons également que l'ambition de la politique de la ville en matière de promotion du sport pour tous et toutes par le biais du projet des Halles Nord de Beaulieu et la transformation de la subvention femmes et sports en fonds pérenne, ce que nous saluons.

Conclusions

Nous tenons à remercier ici Madame Emilie Moeschler, Directrice des Sports et de la cohésion sociale, Madame Marie-Noëlle Domon-Aubort, adjointe à la Secrétaire générale, pour l'organisation des visites et les renseignements complémentaires fournis à la suite, Mesdames Judith Bovay, cheffe de service et Eliane Belser, cheffe de service a.i., Messieurs Patrice Iseli, Olivier Rémy et Michel Cambrosio Redmer, chefs de service ainsi que leurs adjoints et responsables financiers pour la qualité des renseignements fournis à la sous-commission.

Au vu des explications apportées ci-dessus, les soussignées, membres de la sous-commission chargée de l'examen du budget 2022 de la direction des Sports et de la cohésion sociale, vous recommandent son adoption.

Anne Berguerand (rapportrice)

Maimouna Mayoraz

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 13 oui, 0 non et une abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget non amendé de la Direction SCS par : 12 oui / 2 non / 1 abstention
--

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.4. Logement, environnement et architecture (LEA)

Introduction

Le projet de budget 2022 de la direction LEA s'inscrit pour ce début de législature dans la continuité des années précédentes. Nous avons constaté une diminution des charges de 1,86 % et une augmentation des revenus de 2,14 % due en partie au loyer supplémentaire d'un million de francs annuel perçu par la ville à la suite de l'achat d'un immeuble à une entreprise industrielle.

Dans le détail, le budget de LEA a subi d'importants changements liés à la réorganisation de plusieurs de ses services. Le service du logement et des gérances devient en effet le service des gérances. Ce dernier est dirigé par Monsieur Forestier nommé définitivement à ce poste au 1^{er} août de cette année. Il a une grande expérience du domaine de l'immobilier et des gérances, et a travaillé dans des différents postes de direction dans ce secteur d'activités. Il a effectué un intérim de deux ans avant d'être nommé définitivement.

La politique du logement et les architectes du SLG rejoignent ce qui désormais sera le service de l'architecture et du logement dirigé par Madame Nicole Christe.

Le projet Pôle Gare est rattaché au service Architecture et Logement au lieu du secrétariat général.

Par ailleurs la direction LEA a repris la responsabilité du Plan Climat (2,5 EPT), projet auparavant dirigé par Monsieur le Syndic Grégoire Junod.

Enfin le secteur des architectes inspecteurs des constructions a été transféré du service Architecture à celui d'Urbanisme suite à la création de l'Office des permis de construire. Ce changement de dicastère de 6,7 EPT occasionne des modifications importantes entre le budget 2021 et 2022.

Aucun montant n'est prévu concernant la problématique de la Dioxine, à ce jour, les décisions aux niveaux fédéral et cantonal ne sont pas connues, par conséquent il n'est actuellement pas possible d'estimer les coûts à charge de la commune.

Charges

Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	écart % B2021/B2022	Comptes 2020	écart % C2020/B2022
401	4010	Secrétariat général LEA	3.14	5'225'200	5'271'800	-0.88	0.00	#DIV/0!
410	4100	Cadastre	2.96	4'921'800	4'847'000	1.54	8'579'181.95	-42.63
440	4400	Architecture et logement	7.81	13'004'000	5'681'200	128.90	5'007'525.21	159.69
451	4510	Parcs et domaines	28.52	47'498'400	48'434'800	-1.93	47'393'793.99	0.22
490	4900	Gérances	40.63	67'676'500	76'251'400	-11.25	75'136'922.67	-9.93
491	4910	Organisation et informatique	16.95	28'228'100	29'230'900	-3.43	28'652'759.79	-1.48
		DIRECTION	100.00	166'554'000	169'717'100	-1.86	164'770'183.61	1.08

Les charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	écart % B2021/B2022	Comptes 2020	écart % C2020/B2022
30	Personnel	43.25	72'039'500	72'723'200	-0.94	71'127'106.84	1.28
31	Biens, services, marchandises	27.07	45'081'000	44'561'600	1.17	42'861'596.86	5.18
33	Amortissements	15.16	25'251'200	27'334'000	-7.62	22'557'433.49	11.94
35	Dédom. à collect. publiques	0.01	23'000	23'000	0.00	7'089.05	224.44
36	Subventions accordées	1.87	3'114'800	2'995'600	3.98	4'387'895.35	-29.01
38	Attributions aux réserves	0.08	134'400	123'300	9.00	233'286.00	-42.39
39	Imputations internes	12.55	20'910'100	21'956'400	-4.77	23'595'776.02	-11.38
	DIRECTION	100.00	166'554'000	169'717'100	-1.86	164'770'183.61	1.08

Revenus

Les revenus par service

		REVENUS	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	écart % B2021/B2022	Comptes 2020	écart % C2020/B2022
401	4010	Secrétariat général LEA	1.63	2'184'100	1'040'400	109.93	0.00	#DIV/0!
410	4100	Cadastre	5.76	7'700'200	7'753'800	-0.69	8'272'246.81	-6.92
440	4400	Architecture et logement	1.61	2'158'800	86'100	2407.32	67'981.88	3'075.55
451	4510	Parcs et domaines	7.55	10'098'200	10'578'600	-4.54	9'722'529.78	3.86
490	4900	Gérances	76.53	102'338'200	102'900'900	-0.55	96'812'573.94	5.71
491	4910	Organisation et informatique	6.91	9'244'100	8'561'400	7.97	8'681'731.80	6.48
		DIRECTION	100.00	133'723'600	130'921'200	2.14	123'557'064.21	8.23

Les revenus par nature

	REVENUS	part des revenus %	Budget 2022	Budget 2021	écart % B2021/B2022	Comptes 2020	écart % C2020/B2022
41	Patentes, concessions	0.00	3'000	4'000	-25.00	3'300.00	-9.09
42	Revenus des biens	43.60	58'306'200	56'115'900	3.90	52'831'078.84	10.36
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	18.40	24'604'800	22'398'400	9.85	21'556'024.60	14.14
45	Dédom. de collect. publiques	0.10	134'000	134'000	0.00	140'018.85	-4.30
46	Subventions diverses	0.20	263'300	263'300	0.00	352'294.03	-25.26
48	Prélèvements sur les réserves	4.56	6'102'800	6'537'800	-6.65	4'286'029.24	42.39
49	Imputations internes	33.14	44'309'500	45'467'800	-2.55	44'388'318.65	-0.18
	DIRECTION	100.00	133'723'600	130'921'200	2.14	123'557'064.21	8.23

Budget et commentaires par service

4010 Secrétariat général

Compte 436 : L'unité du plan climat (2,5 EPT) a rejoint le secrétariat général. Les postes sont financés par le FDD.

L'unité Pôle Gare a rejoint le service ARLO.

Le dossier dioxine occupe depuis plusieurs semaines une grande partie des ressources du secrétariat général.

4100 Cadastre

Le budget de service s'inscrit dans la continuité à l'exception d'un EPT supplémentaire financé dans le cadre du préavis des SIL pour effectuer le travail de numérisation du cadastre souterrain. La numérisation des conduits d'eau est terminée alors que la numérisation des conduits de gaz est toujours en cours. Les gros chantiers de la ville Plaines

du Loup et Pôle Gare entraînent une augmentation des prestations aux SIL. On constate une baisse des autorisations à bien plaie dont l'ancrage notamment.

4400 Service de l'architecture et du logement (ARLO)

Le service est au cœur de la nouvelle réorganisation de ce début de législature. La rénovation des 670 immeubles dont la ville est propriétaire est un enjeu central, le taux de rénovation prévu à 3,3% dans le plan climat accepté par le Conseil Communal au mois de mai est un défi considérable pour ce service en reconstruction.

Au 439 les locataires qui ne répondent plus aux critères des logements subventionnés doivent payer un supplément de loyer.

Au niveau des priorités, les rénovations d'immeubles concerneront en premier lieu les immeubles du patrimoine financier.

La CPCL devra avoir une stratégie de rénovation et d'assainissement de son parc immobilier et les travaux pourraient être gérés par la ville.

4510 Parcs et domaines

Le budget de Spadom est impacté par la diminution des achats de bois par Tridel, il est probable que cette situation, due au fait que Tridel peut recycler des déchets d'autres communes, va perdurer. A terme, des revenus supplémentaires pourraient toutefois être obtenus lorsque le projet mené en collaboration avec la commune d'Epalinges sera concrétisé.

Un des grands enjeux de l'année 2022 et des suivantes est la mise en œuvre du projet Canopée qui prévoit un budget d'investissements d'un million pour les premières opérations (préavis 2021/15), un million par année de 2022 à 2024 (préavis 2021/24). En 2022, le million vient en complément de la part de 500'000 francs habituellement attribuée aux plantations d'arbres par l'intermédiaire du crédit cadre annuel (préavis 2021/44) ; dite part est financée par le FDD. Les achats seront effectués dans les pépinières de la région et, au niveau interne, c'est une nouvelle division « arbres et forêts » qui prendra en charge la mise en œuvre de ce projet.

Après un début d'année 2021 très difficile, la vente des vins de la ville a repris de manière très encourageante cet automne, si l'année 2022 est stable – soit sans confinement, fermeture des établissements ou limitations très strictes des contacts sociaux – le budget 2022 de 2,6 millions d'encaissements pour 2,6 millions de charges devrait être atteint.

4900 Service des gérances (GER)

Ce service est en pleine réorganisation suite aux décisions prises par la Municipalité. A terme la réorganisation devrait simplifier l'organisation du travail et la mise en œuvre des projets. Monsieur Forestier nous informe de la volonté d'améliorer la qualité des prestations du service. L'état du parc immobilier devra être évalué très soigneusement et une stratégie de mise en œuvre sur des travaux d'entretien ou sur des travaux de grande ampleur devra être définie afin d'atteindre les objectifs fixés par plan climat. Il est souligné que le service des gérances reste mettre de l'ouvrage.

Le revenu des immeubles (423) est de 39,7 millions, dont la moitié est constituée des rentes des DDP, doit être mis en relation celui de l'entretien des bâtiments (314) de 6,6 millions.

Le service des gérances a sa propre comptabilité en raison des spécificités liées à ce domaine d'activité.

Un nouveau logiciel de gestion immobilière sera opérationnel au 1^{er} janvier 2022, il devrait faciliter le travail des collaborateurs.

Une solution devra être trouvée avec le locataire du restaurant « La Vaudaire » racheté par la ville.

Un accord a été renégocié avec la CPCL pour la gestion et l'entretien des immeubles assurés par la ville.

Il n'y a pas eu de fortes augmentations de demande de plan de paiement pour des arriérés de loyers de la part de particuliers. En ce qui concerne les établissements de la ville, les baisses de loyers liés à la pandémie arrivent à terme. La situation en termes d'encaissements et de certains retards de paiement devrait être assainie et les encaissements 2022 conformes au budget.

4910 Service d'organisation informatique

Madame Aymonier a établi depuis son arrivée il y a une année un travail remarquable d'analyse très fine et complète du réseau informatique de la ville. De nombreux projets sont en cours et deux préavis devront encore être votés prochainement par le Conseil communal. Toutefois un budget plus important devrait être alloué pour assurer une sécurité optimale du système.

Les coûts du poste 316 vont continuer à augmenter en raison de l'augmentation des frais liés aux licences. Afin de compenser cette augmentation, le budget du poste 318 a été réduit, notamment par le transfert de certains investissements vers un nouveau crédit-cadre. Ces derniers étaient pris sur les frais de fonctionnement jusqu'à maintenant.

La décision de concrétiser la possibilité de télétravail à deux jours par semaine pour un cent pour cent va par ailleurs générer des coûts importants en termes de matériel informatique. A l'heure actuelle beaucoup de PC portables ont remplacé des PC fixes dont les coûts n'ont pas encore été amortis.

Ces éléments devraient à terme pouvoir intégrer le budget de fonctionnement.

Le logiciel AGIR a été entièrement développé par un prestataire externe. La reprise de ce développement par le SOI va probablement nécessiter un surcoût non encore budgété à l'heure actuelle.

L'ensemble des services sont incités à transférer les coûts de leurs projets informatiques vers le nouveau crédit-cadre (voir préavis 2021/41) pour avoir une source de financement unique et coordonnée.

A noter également les données de stockage ont augmenté de 110% depuis 2017 ce qui engendre des coûts supplémentaires. Par ailleurs, la majeure partie des frais liés aux abonnements de téléphonie mobile professionnels des collaborateurs et collaboratrices de la ville impacte le budget du SOI.

Personnel

En raison des nombreux changements précités, un comparatif entre les budgets 2021 et 2022 n'a pas été très facile pour les commissaires. De manière globale nous constatons néanmoins une baisse des EPT de 568,5 en 2021 à 564,3 pour le budget 2022.

A noter que les personnes engagées pour le parc périurbain sont engagées par l'association Jorat parc naturel, les 2,5 EPT du plan climat sont financés par le FDD et c'est également le cas pour le poste de l'observatoire de l'environnement.

Nous avons constaté lors de nos discussions avec les différents services que ces derniers forment de très nombreux apprentis dans des métiers les plus variés. Cet engagement des cadres et des collaborateurs et collaboratrices dans la formation mérite d'être relevé.

Analyse

Nous soulignons la volonté de regrouper l'ensemble des charges liés à l'informatique au service du SOI, nous espérons que cette nouvelle organisation permettra une meilleure vision et rationalisation des coûts et permettra une planification budgétaire de l'ensemble des enjeux informatique communaux.

Nous constatons que le dicastère LEA est un de ceux qui sera le plus impacté, notamment par la mise en œuvre du plan climat, la problématique de la rénovation des immeubles est un défi tant au niveau organisationnel que financier. Par ailleurs, la rénovation du système informatique de la ville, le renforcement des normes et procédures de sécurité des données, et la mise en œuvre d'une stratégie de digitalisation devraient figurer parmi les priorités de la prochaine législature.

Conclusions

Nous présentons nos plus vifs remerciements à Madame Bovey, comptable de la direction, pour l'organisation des visites, la rédaction des documents comparatifs, les explications données en séance et les renseignements additionnels fournis ensuite. Nous remercions également l'ensemble des chefs et cheffes de services que nous avons rencontrés, les cadres qui les ont accompagnés ainsi que Madame La Municipale pour leurs disponibilités, les explications fournies et la qualité de nos échanges.

Les soussignés, membres de la sous-commission chargée de l'examen du budget 2022 de la Direction de logement, de l'environnement et de l'architecture vous recommandent son approbation.

Muriel Chenaux Mesnier (rapportrice)

Mathias Paquier

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 11 oui, 0 non et une abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget non amendé de la Direction LEA par : 11 oui / 2 non / 2 abstentions

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.5. Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

Introduction

La direction EJQ représente CHF 226'364'600 de charges (soit 12.2 % du budget 2022 total qui s'élève à CHF 1'861'075'800.-) et CHF 68'383'900.- (3.8 %) de revenus, soit un excédent de charges de CHF 157'980'700.-. Elle est structurée en 5 services, de poids variables aux niveaux financiers et d'effectif :

		% Charges 2022	% Revenus 2022	Effectif 2022
501	Secrétariat général (SGEJQ)	14.12%	4.59%	85.46 EPT
541	Service de Psychologie Scolaire (SPS)	3.60%	9.74%	49.6 EPT
542	Service de Santé et Prévention (SSPR)	3.60%	9.21%	45.83 EPT
580	Service des Ecoles et du Parascolaire (SEP)	42.20%	43.8%	436.56 EPT
590	Service de la Petite Enfance (SPE)	36.48%	32.66%	360.45 EPT
		100%	100%	977.90 EPT

Le SGEJQ comprend, outre l'administration du service et des institutions subventionnées (5010), l'accueil vacances (5011), et les cultes et temples (5013). Le sous-service Institutions d'éducation (5012) disparaît, le Centre pour adolescents de Valmont ayant été transféré au Canton début octobre 2021. Enfin, en janvier 2021 le parascolaire a rejoint le service des écoles au sein du SEP, et le SPE a été constitué comme service distinct pour gérer la petite enfance. Cette réorganisation rend les comparaisons avec les comptes 2020 difficiles.

Pour le budget 2022, l'accueil des enfants a été identifié comme l'un des secteurs prioritaires. La création de 180 places d'accueil parascolaire pour 3.5 mios est prévue (SEP), ainsi que le renforcement de l'accueil de la petite enfance avec 89 places pour 1.6 mios (SPE).

Charges

La répartition des charges par service est structurée ainsi :

		CHARGES	part des charges %	Budget 2022	Budget 2021	ec./bud. %	Comptes 2020	ec./2020 %
501	5010	Administration du service et institutions subventionnées	10,23	23 168 200	22 525 000	2,86	20 472 127,94	13,17
	5011	Accueil vacances	2,30	5 213 800	5 085 000	2,53	4 620 947,83	12,83
	5012	Institutions d'éducation	0,00	0	4 457 300	-100,00	3 708 274,78	-100,00
	5013	Cultes et temples	1,58	3 569 600	3 424 600	4,23	3 220 540,66	10,84
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	3,60	8 145 200	8 121 700	0,29	7 924 473,70	2,79
542	5420	Office de santé	1,95	4 419 700	4 392 100	0,63	3 989 958,52	10,77
	5421	Office dentaire	1,65	3 734 200	3 717 900	0,44	3 376 408,68	10,60
580	5800	Ecoles et parascolaire	42,20	95 529 000	91 141 900	4,81	56 372 702,47	69,46
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	22,07	49 961 700	46 841 400	6,66	71 043 872,79	-29,67
590	5901	Institutions subventionnées	14,41	32 623 200	32 975 000	-1,07	32 098 258,67	1,64
		DIRECTION	100,00	226 364 600	222 681 900	1,65	206 827 566,04	9,45

Les augmentations les plus importantes pour 2022 concernent les écoles et le parascolaire (+ CHF 4'387'100.- soit 4.81%) ainsi que les lieux d'accueil de jour municipaux (+ CHF 3'120'300.- soit 6.66%).

Les charges de personnel représentent 48.82% du budget (CHF 110'509'100.-), et les BSM 30.34% (CHF 68'690'100.-).

Revenus

Les revenus des différents services sont les suivants :

		REVENUS	part des revenus %	Budget 2022	Budget 2021	ec./bud. %	Comptes 2020	ec./2020 %
501	5010	Administration du service et institutions subventionnées	2,82	-1 930 100	-1 618 100	19,28	-1 302 405,89	48,19
	5011	Accueil vacances	1,40	-960 300	-930 500	3,20	-588 175,85	63,27
	5012	Institutions d'éducation	0,00	-	-4 098 800	-100,00	-3 351 812,83	-100,00
	5013	Cultes et temples	0,36	-246 000	-244 600	0,57	-263 461,20	-6,63
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	9,74	-6 660 500	-6 590 500	1,06	-6 381 049,34	4,38
542	5420	Office de santé	5,29	-3 616 000	-3 614 800	0,03	-3 555 174,63	1,71
	5421	Office dentaire	3,92	-2 681 400	-2 587 400	3,63	-1 733 028,08	54,72
580	5800	Ecoles et parascolaire	43,80	-29 953 100	-28 665 900	4,49	-13 825 978,82	116,64
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	32,39	-22 149 800	-20 198 100	9,66	-31 240 110,80	-29,10
590	5901	Institutions subventionnées	0,27	-186 700	-186 700	0,00	-146 471,50	27,47
		DIRECTION	100,00	-68 383 900	-68 735 400	-0,51	-62 387 668,94	9,61

En miroir des charges, les principales augmentations se situent au sein des écoles et du parascolaire (+ CHF 1'287'200.- soit 4.49%), et des lieux d'accueil de jour municipaux (+ CHF 1'951'700.- soit 9.66%).

Les revenus de la direction sont constitués à 45.79% de prestations facturées, taxes et ventes et à 45.17% de dédommagements d'autres collectivités publiques.

Budget et commentaires par service

Outre les questions générales sur le budget, les sous-commissaires ont abordés deux points transversaux avec chaque service. D'une part, ce budget étant le premier de la législature, les *perspectives* à 5 ans ont été abordées afin d'avoir un premier aperçu des ressources nécessaires selon les actions envisagées et des effets financiers à venir.

D'autre part, un point d'attention a été mis sur les *auxiliaires*, et sur leurs fonctions au sein du service.

501 Secrétariat général (SGEJQ)

Le Secrétariat général Enfance, jeunesse et quartiers intègre des services et des dossiers transversaux de la direction (restauration collective, politique familiale), ces différentes missions représentant au final 14,12% des charges.

5010 Administration du service et institutions subventionnées

Création Junior Team cuisine à Prélaz (5010.309 / 313 / 315 / 317 / 5010.451)

Augmentation de charges liée à la création d'une Junior Team d'apprentis pour la préparation des repas de diverses structures scolaires (+ CHF 538'500.-), compensés partiellement par participation canton (+ CHF 88'000.-) et par diminution de charges au sein du SEP de CHF 175'900 (5800.313)

Politique accessibilité universelle et Budget participatif (5010.450)

Diminution de la participation de la Confédération (- CHF 110'000.-), reprise 0.4 EPT par la Ville.

5011 Accueil vacances (5011.301 / 5011.451)

Ouverture de deux nouveaux centres aérés urbains soit 24 places pour les vacances scolaires et accroissement du taux de financement de la FAJE (+ CHF 48'900.-).

5012 Institutions d'éducation

Transfert du Centre pour adolescents de Valmont au Canton de Vaud

Ce transfert occasionne une baisse de 25.8 EPT, les contrats ont été repris par la Maison des Jeunes qui gère désormais la structure. L'effet de cette cession est neutre car l'écart entre charges et produits (CHF 358'500.-) correspondait à une imputation interne de loyer.

5013 Cultes et temples

Augmentation des amortissements (5013.331)

Le Ville a à charge l'entretien lourd des lieux de cultes et le personnel y lié. Amortissements dus aux crédits d'investissements pour raccorder les temples de la Sallaz-Vennes et de Sévelin au réseau de chauffage à distance. (+ CHF 211'300.-)

Perspectives

Pour SGEJQ, il s'agit d'une part, d'avoir les ressources adéquates pour gérer les prestations, forcément en croissance comme le sont les besoins – à l'horizon 2030, le nombre d'enfants à Lausanne devrait avoir progressé de 10%. D'autre part, de mener une réflexion interne sur le domaine quartiers, qui sera consolidé avec l'octroi d'1 EPT pour assurer le suivi de l'animation socio-culturelle et des associations, et qui verra la création d'une nouvelle Maison de quartier aux Plaines-du-Loup ; enfin, une évaluation du budget participatif et des modalités de sa poursuite est en cours. Une progression des centres aérés pour les vacances est prévue sur 3 ans, mais l'ambition pourrait être plus élevée au vu des besoins, ces prestations faisant partie de l'accueil de jour qui devrait être assuré aux familles.

Auxiliaires (Administration et inst. subv. CHF 384'600.- ; Accueil vacances CHF 533'300.- ; Cultes et temples CHF 59'100.-)

Le nombre important d'auxiliaires dans la direction est lié aux faibles taux d'activité qui peuvent être offerts pour certaines tâches, en raison de besoins accrus dans des horaires spécifiques.

Au sein de SGEJQ, si des postes ne peuvent par leur nature être pris en charge que par des auxiliaires, notamment ceux assurés par des jeunes en formation (moniteurs, chargés de promotion de projets, etc.), certaines fonctions gagneraient à être stabilisées, afin d'éviter de renouveler tout l'effectif chaque année et de perdre des compétences. Cela impliquerait une

hausse des charges sociales, mais allègerait en contrepartie la gestion RH, pour laquelle il faut considérer le nombre de contrats plus que d'EPT.

541 Service de Psychologie Scolaire (SPS)

La psychologie scolaire est une prestation cantonale (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire), l'activité du SPS (3,6% des charges) dépend donc principalement de sa convention avec l'Etat de Vaud (DFJC, DPPLS). L'impact de l'application de la nouvelle loi LPS en 2019 en terme de charge administrative concernant la logopédie indépendante conventionnée ne semble pas avoir été prise en compte. Le canton n'effectue pas d'alignement des postes du SPS aux augmentations de la population et les prestations à la population croissante sont maintenues avec les mêmes effectifs. La ville n'a toutefois pas la latitude ni la compétence de prendre à sa charge un éventuel complément. La seule particularité communale est que le service intègre des assistant-es sociaux-les scolaires (5.8 EPT). Outre ce groupe professionnel spécifique, les dépenses non couvertes par le canton selon la convention concernent les locaux et le mobilier.

Augmentation de 0.4 EPT du poste responsable d'équipe PPLS (5410.301 / 5010.451)

Comme l'essentiel du plan des postes, cette augmentation est intégralement financée par le canton.

Perspectives

La direction souhaiterait que le service déploie des prestations transversales, notamment au sein des structures d'accueil pré et parascolaire. Dans ce domaine, pour l'heure couvert exclusivement en cas d'urgence par des heures optionnelles, il pourrait être pertinent d'envisager des effectifs communaux.

Auxiliaires (CHF 124'900.-)

Les auxiliaires du SPS sont des interprètes, engagés selon les besoins pour les entretiens avec les familles, et ponctuellement des remplacements de congé maternité.

542 Service de Santé et Prévention (SSPR)

Le SSPR représente également 3.6% des charges de la direction et comprend l'Office de santé (5420) et l'Office dentaire (5421). L'office de santé – infirmières de santé communautaire en milieu scolaire et médecins scolaires, comme le SPS, est quasi intégralement conventionné avec l'Etat de Vaud (Direction générale de la Santé), sans progression d'effectif depuis 2004. Sur les 15,4 EPT inscrits dans la convention, 12,4 EPT sont pris en charge par le canton. Quant à l'office dentaire, si le dépistage et la prophylaxie répondent à une obligation cantonale, les prestations de soins dentaires sont une spécificité communale et sont facturées.

Entretien biens immobiliers (5420.314 / 318)

En 2022, l'agencement spécifique du futur cabinet dentaire des Plaines-du-Loup est prévu dans le budget de l'office de santé, via un transfert du poste Autres prestations de tiers (CHF 35'000.-)

Amortissement du patrimoine administratif (5421.331)

Augmentation due au remplacement de deux Unités dentaires courant 2021 (+ CHF 14'100.-). Le matériel est renouvelé quand il ne fonctionne plus et en principe via des crédits supplémentaires compensés.

Perspectives

L'unité PSPS qui gère la santé scolaire dans le reste du canton est en phase de réorganisation, et la convention lausannoise devrait être renégociée ensuite. Les problématiques spécifiques à une population urbaine sont à prendre en compte.

Auxiliaires (Office de santé CHF 97'000.- ; Office dentaire CHF 18'000.-)

Il s'agit pour l'office de santé, d'infirmières remplaçantes pour les jours de formation ou autres absences et pour l'office dentaire, d'un médecin dentiste retraité qui vient en suppléance et d'une assistante dentaire. Pour l'ensemble du SSPR, il faut encore mentionner des interprètes médiateur-trices culturel-le-s.

580 Service des Ecoles et du Parascolaire (SEP)

Le SEP est le poids lourd de la direction avec 42,2% des charges, créé par la fusion écoles et parascolaire en janvier 2021. Le service poursuit le double objectif d'une meilleure mise en relation des deux pans de la vie quotidienne des enfants lausannois – école et parascolaire - et d'une plus grande efficacité dans l'accompagnement de l'évolution démographique via la concrétisation de la journée continue, et l'optimisation, autant que le cadre légal le permet, de l'utilisation des lieux disponibles.

Renforcement du parascolaire (5800.309 / 310 / 316 / 318 / 5800.434 / 451)

Afin d'accroître les prestations d'accueil scolaire 150 à 180 places ouvriront en 2022 dans 3 nouvelles APEMS (Simplon ; Clémence ; Montoie) et 2 structures renforcées (Pierrefleur ; Cèdres). Ces prestations représentent 14,4 EPT de personnel éducatif, 2,7 EPT d'intendance, 1 EPT de RH, auxquels s'ajoutent 4,2 EPT pour le parascolaire 7-8P. Outre les EPT, elles occasionnent une hausse de charges : loyers (+ CHF 469'500.-) et autres prestations de tiers (+ CHF 736'600.-), et parallèlement une hausse des prestations facturées (+ CHF 1'116'700.-), de la participation cantonale (+ CHF 804'100.-) et des autres communes (+ CHF 75'500.-).

Création Junior Team cuisine à Prélaz (5800.313)

Diminution de charges liées au transfert des prestations de repas assurées par la nouvelle Junior Team au SGEJQ (- CHF 175'900.-)

Entretien des biens immobiliers (5800.314)

Poste dédié à plus de 95% à l'entretien des bâtiments scolaires, dont l'assainissement conformément au Plan climat est financé via la taxe sur l'électricité (+CHF 414'100.-). Entre 2020 et 2022, l'enveloppe a progressé de plus de 2 mio (CHF 6'224'400.- en 2022). Une vision complète sur les réfections des bâtiments scolaires s'obtient en conjuguant ce poste d'entretien confiés aux gérants techniques de secteurs, le plan des investissements dont les crédits-cadres ont été annoncés dans le préavis 2019/18 en matière de planification scolaire

à l'horizon 2030 (réponse au postulat Eggenberger et consorts), seul le crédit-cadre 5 (CC5) a d'ores et déjà été voté.

Rénovations et assainissement des bâtiments scolaires (5800.480)

Dernier prélèvement sur la réserve prévue au fonds dédié (- CHF 535'100.-).

Perspectives

Les enjeux à 5 ans sont de trois ordres : en premier, il s'agit d'accompagner la croissance démographique aux niveaux scolaire et parascolaire avec l'objectif d'une place garantie à chaque enfant dont les parents en font la demande. Le second enjeu est celui du parc scolaire, à rénover avec soin et dans le respect du plan climat. Une politique des préaux scolaires devra également intégrer les améliorations climatiques (végétalisation) et les questions de genre. Enfin, il s'agit d'accompagner le virage numérique de l'école, intégré au Plan des investissements. L'établissement de perspectives financières au sein du SEP se heurte aux difficultés de prévision des mouvements des familles. Si la planification globale du nombre de classes correspond au nombre d'élèves, leur déclinaison au sein des différents quartiers est un enjeu. Cela peut avoir pour effet des demandes de crédits supplémentaires pour des besoins transitoires dont le service n'avait pas connaissance lors de l'établissement du budget.

Auxiliaires (CHF 1'369'800.-)

Le secteur parascolaire exige un important taux d'encadrement. Un renfort important doit être aisément mobilisable – 150 auxiliaires assurent pour Lausanne cette fonction de « potentiel extra ». La fusion du secteur des devoirs accompagnés et des APEMS permettra à moyen terme d'offrir des taux d'activité plus élevés et de stabiliser des emplois. Outre ce secteur, pour lequel la volonté de régulariser régulièrement des postes est bien présente, le service emploie des auxiliaires pour lesquels il s'agit d'un complément de revenu, souvent liés à une convention : interprètes, enseignant-es de sport facultatif, etc. Enfin, l'entretien des bâtiments nécessite des contrats de durée déterminée pour remplacer des titulaires, ou pour les grands nettoyages estivaux.

590 Service de la Petite Enfance (SPE)

Le SPE (36.48% des charges de la direction) gère 17 lieux d'accueil de jour municipaux et 50 institutions privées subventionnées, dont les haltes-jeux, qui forment ensemble le Réseau-L de la petite enfance. Un taux d'occupation de 90% est exigé des institutions subventionnées, dont le déficit est couvert par la Ville via une garantie. Le Réseau-L de la petite enfance couvre ainsi 1'272 places en structures municipales, 2'321 places en entités privées, 164 places ponctuelles en halte-jeux. Enfin, 300 enfants sont répartis chez 76 accueillantes-s en milieu familial gérées par l'AMIFA. Pour tous ces dispositifs d'accueil, l'autorisation de gestion et de surveillance est allouée par l'OAJE à la Ville.

Renforcement des CVE (5900.311 / 312 / 314 / 316 / 5900.434 / 439 / 450 / 451)

Afin d'accroître les prestations d'accueil préscolaire, 63 nouvelles places d'accueil sont planifiées en 2022 dans les CVE de Montoie (12), Diablerets (27) et Grancy (24). Ces prestations représentent 17,6 EPT de personnel éducatif, 1,8 EPT de direction, adjoint pédagogique et administration et 2.7 EPT de logistique. Elles ont pour effet une hausse de

charges en particulier achats de mobilier (+ 208'100.-), loyers (+ CHF 493'000.-) et autres prestations de tiers (+ CHF 447'400.-), et parallèlement une hausse des prestations facturées (+ CHF 502'300.-), de la participation cantonale via la FAJE (+ CHF 1'128'000.-), et de l'aide au démarrage fédérale via l'OFAS (+ CHF 188'600.-). La participation du CHUV au déficit d'exploitation du CVE Diablerets devrait augmenter (+ CHF 132'800.-).

Renforcement des institutions privées subventionnées (5901.318)

29 nouvelles places sont également ouvertes en 2022 au sein des établissements privés subventionnés Primavera-Dorigny (17) et Centre petite enfance-Vennes (12), portant l'ensemble des nouvelles places à 92 pour tout le Réseau-L. La garantie de déficit planifiée pour toutes les entités subventionnées est de CHF 29'079'300.-. Le système garantit que les structures privées prennent les enfants selon la liste d'attente et non selon le profil économique des parents.

Un nouveau lieu rue de Genève 52 permettra de gérer les travaux prévus aux CVE de Valency, puis Montelly, puis Bergières, puis sera pérennisé comme nouvelle structure (+ CHF 351'800.-).

Perspectives

Une planification de développement est en cours en lien avec le programme de législature. Il manque des places en nursery dans toute la ville, et des places tous âges sous-gare. Au-delà du financement, la première difficulté est de trouver les locaux à des prix convenables, qui parfois exigent des longues procédures de changements d'affectation. La seconde est celle du personnel qualifié, qui manque. Enfin, les développements requièrent une forte mobilisation des ressources du service pour les suivre adéquatement. De manière générale, on observe que chaque enfant passe plus d'heures en structure d'accueil que précédemment, d'où la difficulté à répondre aux demandes malgré l'augmentation du nombre de places offertes. A long terme, le transfert de l'accueil des 1-2P au SEP serait plus cohérent, mais nécessite le traitement de certains enjeux (dont les prestations vacances).

Auxiliaires (CHF 1'527'600.-)

30 EPT sont actuellement assumés par quelques 300 auxiliaires engagés pour des remplacements planifiables – au mois – ou urgents / courts – à l'heure. La stabilisation d'un pool de remplaçant-es est à imaginer, à condition de garantir un effectif suffisant pour répondre aux demandes. 5 postes d'éducatrices-teurs et 0,84 EPT de logistique sont régularisés en 2022.

Personnel

En synthèse, la direction EJQ voit son effectif en hausse de 3.9% pour un total de 977.90 EPT en 2022 (+ 36.20 EPT). Pour avoir une vision cohérente, il convient toutefois d'exclure les données au transfert au Canton de l'Institution d'éducation de Valmont (-25.8 EPT). Ainsi, il apparaît que l'effectif est en hausse de 6.84% (+ 62. EPT dont 55 en lien avec l'accueil de jour).

Les évolutions du personnel sont réparties ainsi :

		Effectif 2022	Effectif 2021	Hausse	% hausse
501	Secrétariat général (SGEJQ)	85,46	106,00	-20,54	-19,38%
501	Secrétariat général hors Inst Educ (SGEJQ)	85,46	80,10	5,36	6,69%
541	Service de Psychologie Scolaire (SPS)	49,60	49,20	0,40	0,81%
542	Service de Santé et Prévention (SSP)	45,83	45,23	0,60	1,33%
580	Service des Ecoles et du Parascolaire (SEP)	436,57	405,58	30,99	7,64%
590	Service de la Petite Enfance (SPE)	360,45	335,70	24,74	7,37%
total avec Inst educ		977,90	941,70	36,20	3,84%
total hors Inst educ		977,90	915,80	62,10	6,78%

Analyse

Il a été relevé à plusieurs reprises que la direction avait tendance à prioriser ses ressources sur le développement de prestations, en raison de leur caractère essentiel pour la population et de la croissance permanente des besoins, mais parfois aux dépens du développement de l'administration. La difficulté d'évaluer de manière précise quels EPT sont requis pour renforcer les unités transversales est un élément de réponse, qui justifierait des engagements supplémentaires par étapes et rétroactifs plutôt qu'en amont des projets. Le fait qu'une grande partie des développements sont effectués à effectif constant notamment en comptabilité et RH a été confirmée, même si une enveloppe au niveau du SPEL permet de soutenir la direction EJQ.

Sur le plan de la structure et du poids financiers, se poserait la question de regrouper le SPS et le SSP. Toutefois, chaque service doit être doté d'un responsable avec des compétences-métiers et titres spécifiques, notamment pour les autorisations d'exercer, et répond à un département distinct au niveau cantonal (DFJC et DSAS). Leur indépendance est donc à conserver. L'enjeu de l'ajustement de ces prestations à l'évolution démographique a été évoqué, et la stratégie de la direction est d'échanger avec le canton pour trouver des solutions prenant en compte les nécessités spécifiques d'une ville.

Nous avons porté une attention particulière aux auxiliaires dans nos travaux. Nous concluons que si nombre de leurs engagements apparaissent tout à fait légitimes sous cette forme, il conviendrait de réfléchir à des régularisations dans le domaine de l'accueil pré- et parascolaire, dont l'équilibre des effectifs est souvent sur le fil et pour lesquels la structuration de pools de remplaçant-es engagé-es durablement aurait du sens. La restructuration en cours au sein du SEP, qui vise à prendre en compte la journée de l'écolier-ère dans son ensemble, devrait également garantir des taux d'activités plus conformes aux attentes des personnes, et permettre d'aller dans le sens de leur régularisation.

Subventions

Subventions par service		Budget 2022	Budget 2021	écart	% écart
501	Secrétariat général (SGEJQ)	13'371'100,00	13'355'900,00	15'200,00	0,11%

541	Service de Psychologie Scolaire (SPS)	11'500,00	11'500,00	-	0,00%
542	Service de Santé et Prévention (SSPR)	120'500,00	120'500,00	-	0,00%
580	Service des Ecoles et du Parascolaire (SEP)	1'184'500,00	1'199'500,00	(15'000,00)	-1,25%
590	Service de la Petite Enfance (SPE)	1'943'600,00	1'955'200	(11'600,00)	-0,59%
sous-total		16'631'200,00	16'642'600	(11'400,00)	-0,07%%
	Prestations internes diverses	-	183'600,00	(183'600,00)	-100,00%
total		16'631'200,00	16'826'200,00	(195'000,00)	-1,16%

Les subventions versées par SGEJQ couvrent principalement les loyers et charges de différentes institutions : centres socioculturels, maisons de quartiers, ludothèques. Des associations actives dans le domaine de la formation culturelle et de l'éducation sont également soutenues. Des subventions casuelles sont gérées par les délégués à l'enfance (10'000.-) et à la jeunesse (85'000.-). Celle dédiée à la « distribution de nourriture dans les quartiers » (160'000.-) a été transférée au Service social (SSL). Enfin, sur les 200'000.- de subventions alloués par le budget participatif, 25'000.- sont transférés en 2022 à l'accompagnement des projets, baissant ainsi l'enveloppe disponible à CHF 175'000.-.

Le SPS et le SSPR sont dotées de montants dédiés aux aides individuelles pour des traitements ou besoins de première nécessité.

Le SEP alloue des subventions à des activités culturelles au sein des écoles, ainsi qu'à des foyers éducatifs et au Centre vaudois d'aide à la jeunesse. En raison de la prise en charge à quasi 100% désormais exigée des communes par l'arrêté fédéral, le subside pour l'organisation de camps et voyages d'études est réduit à CHF 383'000.- (- CHF 19'000.-), réservé aux familles pour lesquels le montant exigible de CHF 16.-/jour n'est pas abordable.

Les subventions allouées par le SPE concernent principalement des loyers de structures d'accueil et pour les Haltes-jeux, l'encadrement professionnel.

Une modification d'imputation interne a pour effet que dans les différents services subventionnant des loyers, le 390.3 passe au 365 entre 2021 et 2022, ce qui occasionne des écarts compensés.

Conclusions

Nous saluons la qualité et la richesse des échanges autour du budget 2022 et des perspectives de la direction EJQ, et nous adressons nos remerciements à M. Claude Demierre, chef comptable, pour son accompagnement, ainsi qu'à l'ensemble des personnes rencontrées : Mme Estelle Papaux, Secrétariat général ; Mme Béatrice Delanoy Ortega et M. Claude Simarro, Service de santé et prévention ; Mme Karin Barraud et M. Julien Wisard, Service de psychologie scolaire ; Mme Barbara de Kerchove et M. Rocco Giugno, Service des écoles et parascolaire ; Mme Myriam Romano-Malagrifa et Mme Isabelle Lachavanne, Service de la petite enfance ; M. David Payot, Conseiller municipal. Nous achevons ce rapport sur un merci particulier à M. Denis Mermoud, son assistant, pour la sagesse et la résilience avec laquelle il a géré l'agenda, nos travaux se déployant dans un échéancier particulièrement contraint.

Les soussigné-es, membres de la sous-commission chargée de la direction EJQ, vous invitent à en accepter le budget 2022 sans réserve.

Sarah Neumann (rapportrice)

Eric Bettens

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 13 oui, 0 non et une abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget non amendé de la Direction EJQ par : 13 oui / 2 non / 0 abstention
--

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.6. Finances et mobilité (FIM)

Introduction

La sous-commission a posé de nombreuses questions, qui ont obtenu des réponses précises et détaillées.

Nous tenons à remercier ici Madame Florence Germond, Directrice des Finances et de la Mobilité ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service	Personnes	Fonction
Finances	M. Emmanuel Bourquin	Chef de service
Routes et mobilité	M. Patrick Etournaud	Chef de service
	M. Nicolas Deig	Responsable financier et qualité
Propreté urbaine	M. Stéphane Beaudinot	Chef de service
	M. Patrick Jacomino	Chef de service adjoint
Secrétariat général	M. Sacha Vuadens	Chef de service
Achat et logistique Ville	M. Luc Perraux	Chef de service
SPEL	Mme Vesna Stanimirovic	Cheffe de service
	Mme Catherine Crevoisier	Adjointe de la cheffe de service

Enfin, nous remercions tout particulièrement Madame Véronica Ecuyer, contrôleuse financière de la comptabilité de direction FIM.

Comme le montre le tableau ci-dessous, en comparaison du budget 2021, les charges sont en augmentation puisqu'elles se montent à CHF 220'252'300.- (2021: CHF 209'503'000.-) soit + 4.88 %.

Le budget 2022 prévoit une augmentation importante de revenus de + 3.58 % par rapport au budget 2021, pour atteindre CHF 678'910'200.- (2021 : CHF 655'428'300.-).

Charges

Les charges sont en augmentation de manière importante à Routes et Mobilité (RM). Ceci s'explique par l'intégration d'une imputation interne du Corps de police concernant les tâches garantissant la fluidité du trafic sur le réseau routier lausannois (en lien avec la péréquation) et à l'augmentation des amortissements dû au démarrage du crédit d'investissement lié aux projets de BHNS entre Confrérie et St-François pour un total de 2.4 mio.

Les charges par service

		Budget				Ecart budget 2022/2021		Comptes 2020
CHARGES		2022	%	2021	%	Montant	%	Montant
601	Secrétariat général (SGFIM)	14'474'000	6.57	14'493'900	6.92	-19'900	-0.14	14'057'303
670	Achat et logistique (SALV)	12'664'500	5.75	12'428'300	5.93	236'200	1.87	9'505'494
690	Finance (SFIN)	52'001'600	23.61	52'119'300	24.88	-117'700	-0.23	69'365'544
691	Personnel (SPEL)	14'690'400	6.67	17'335'300	8.27	-2'644'900	-18.00	14'043'164
692	Route et mobilité (RM)	65'385'300	29.69	54'206'200	25.87	11'179'100	17.10	51'722'664
693	Propreté urbaine (PUR)	61'036'500	27.71	58'920'000	28.12	2'116'500	3.47	54'504'805
Direction		220'252'300	100.00	209'503'000	100.00	10'749'300	4.88	213'198'974

Les charges par nature

		Budget 2022						Budget 2021	Ecart budget	Ecart en %	
CHARGES		Secrétariat général	Achat et logistique	Finances	Personnel	Route et mobilité	Propreté urbaine	Total			
30	Charges de personnel	2'122'300	5'444'200	6'066'200	11'308'100	24'861'100	36'220'400	86'022'300	87'722'500	-1'700'200	-1.94
	Correctif de la masse salariale	0	0	0	-15'700'000	0	0	-15'700'000	-16'300'000	600'000	-3.68
31	Biens, services et marchandises	99'600	4'437'900	2'139'100	2'706'400	9'258'100	17'524'500	36'165'600	36'277'600	-112'000	-0.31
32	Intérêts passifs	0	0	27'264'600	0	0	0	27'264'600	27'844'900	-580'300	-2.08
33	Amortissements	625'000	1'329'500	12'170'000	0	11'769'300	3'743'000	29'636'800	27'262'700	2'374'100	8.71
35	Dédommagement à des coll. Publ.	0	0	2'500'000	0	0	101'500	2'601'500	2'601'500	0	0.00
36	Subventions accordées	10'350'000	0	0	0	396'600	46'000	10'792'600	10'791'900	700	0.01
39	Imputations internes	1'277'100	1'452'900	1'861'700	675'900	19'100'200	701'700	25'069'500	17'001'900	8'067'600	47.45
DIRECTION		14'474'000	12'664'500	52'001'600	-1'009'600	65'385'300	58'337'100	201'852'900	193'203'000	8'649'900	4.50

C'est dans les charges d'amortissements et imputations internes que l'on retrouve le plus gros écart par rapport au budget 2021. Cela concerne principalement le service de Routes et Mobilité dont nous avons cité les raisons plus haut.

Les commentaires relatifs aux charges par nature figurent dans le chapitre ci-après.

Revenus

Les revenus sont en augmentation dans la plupart des services hormis dans les services du Personnel et de Routes et Mobilité. Le service du Personnel présente une baisse de revenus d'environ 2.7 mio liée au changement de pratique comptable, concernant l'assurance accident non professionnelle qui est traitée désormais au niveau du bilan.

Les revenus par service

Revenus par service

		Budget				Ecart budget 2022/2021		Comptes 2020
REVENUS		2022	%	2021	%	Montant	%	Montant
601	Secrétariat général (SGFIM)	344'500	0.05	341'100	0.05	3'400	1.00	398'412
670	Achat et logistique (SALV)	8'928'000	1.32	8'727'600	1.33	200'400	2.30	5'745'991
690	Finance (SFIN)	576'827'800	84.96	551'710'300	84.18	25'117'500	4.55	607'559'484
691	Personnel (SPEL)	4'414'600	0.65	7'207'700	1.10	-2'793'100	-38.75	6'871'492
692	Route et mobilité (RM)	42'071'200	6.20	43'007'400	6.56	-936'200	-2.18	40'253'413
693	Propreté urbaine (PUR)	46'324'100	6.82	44'434'200	6.78	1'889'900	4.25	42'865'780
DIRECTION		678'910'200	100.00	655'428'300	100.00	23'481'900	3.58	703'694'572

Les revenus par nature

REVENUS	Budget 2022							Budget 2021	Ecart budget	Ecart en %
	Secrétariat général	Achat et logistique	Finances	Personnel	Route et mobilité	Propreté urbaine	Total			
40 Impôts	0	0	519'000'000	0	0	0	519'000'000	492'800'000	26'200'000	5.32
41 Patentes, concessions	0	0	0	0	5'000	0	5'000	6'000	-1'000	-16.67
42 Revenus des biens	250'000	929'300	17'076'200	0	25'091'500	109'000	43'456'000	42'181'800	1'274'200	3.02
43 Taxes, ventes et prestations facturées	94'500	5'876'000	10'483'300	3'045'000	3'294'000	32'497'700	55'290'500	56'913'800	-1'623'300	-2.85
44 Part. à des recettes sans affectations	0	0	8'500'000	0	0	0	8'500'000	7'000'000	1'500'000	21.43
45 Dédommagement à des coll. Publ.	0	0	0	0	11'200'000	9'493'900	20'693'900	20'242'000	451'900	2.23
46 Subventions acquises	0	0	0	0	46'000	0	46'000	316'000	-270'000	-85.44
48 Prélèvement sur les réserves	0	0	0	0	0	3'709'600	3'709'600	2'706'900	1'002'700	37.04
49 Imputations internes	0	2'122'700	21'768'300	1'369'600	2'434'700	513'900	28'209'200	33'261'800	-5'052'600	-15.19
DIRECTION	344'500	8'928'000	576'827'800	4'414'600	42'071'200	46'324'100	678'910'200	655'428'300	23'481'900	3.58

Les commentaires relatifs aux revenus par nature figurent dans le chapitre ci-après.

Budget et commentaires par service

Secrétariat général (SGFIM)

- Le chiffre 6010.310 s'explique par une augmentation des ayants droits à la subvention 80 qui passent par d'autres canaux que le SIL.

Achat et logistique (SALV)

- Dans un souci d'optimisation des ressources, l'acquisition de mobiliers de très bonne qualité pour une somme modeste auprès de tiers, va permettre une centralisation des budgets « mobilier » de la Ville.
- A noter un transfert de budget de plusieurs services (313, 315 et 316) vers le SALV en lien avec la centralisation de 97 véhicules légers afin d'optimiser les ressources.
- Les chiffres 317 et 390 sont des diminutions de charges en lien avec le commentaire précédent.
- Au 1^{er} janvier, une partie de la division AMV de Routes et Mobilité sera transféré au SALV, en raison du calendrier ce transfert n'apparaît pas dans le budget et un crédit supplémentaire sera soumis à la Cofin début 2022.

Finances (SFIN)

- De manière générale, les budgets 21 et 22 sont jugés plus ou moins équivalents, si celui de 21 présentait un écart de - 80 mios (dont 50 liés aux effets Covid-19) celui de 2022 prévoit un excédent de charges de 60 mios (dont 25 liés aux effets du Covid-19).
- Les effets des mesures cantonales indiquées dans le budget cantonal 2022 (retraits en capitaux et aides aux revenus modestes) représentent 50 mios de pertes pour le canton. Par déduction, 50% de cette perte se répercute sur les communes et environ 20% pour la commune de Lausanne.
- Les intérêts de la dette cumulés de la Ville diminueront de 2 mios l'année prochaine.
- Les craintes liées aux effets du Covid-19 sur les rentrées fiscales des personnes physiques ne se sont pas réalisées. Les prévisions de rentrées ont donc été revues à la normale.

Personnel (SPEL)

- Les plus gros mouvements dans ce service sont à mettre sur le compte de changements de pratique comptable, selon les recommandations du CFL.
- Un regroupement d'une grande partie du service à la Louve permet une diminution des charges.
- Une volonté de rationalisation de l'encadrement des apprentis, employés de commerce, explique le chiffre 309, tandis que le 311 résulte de l'application des mesures de soutien à la formation dans le cadre du Covid-19.
- Enfin, une erreur est à signaler au chiffre 6911.301 (correctif de la masse salariale), il ne s'agit pas d'un « rattrapage Equitas » mais d'un rattrapage lié à la pérennisation d'auxiliaires évoqués dans l'évolution des effectifs. La somme indiquée correspond au différentiel de coûts entre les salaires des auxiliaires et celui qu'ils percevront avec un CDI.

Routes et mobilité (RM)

- Dans le cadre de la stratégie de digitalisation du stationnement et d'optimisation du parc d'horodateurs un renouvellement complet de ce parc sera effectué d'ici fin 2022
- On retrouve des effets liés à la centralisation de plusieurs véhicules légers au SALV dans l'ensemble du budget de RM.
- A noter que des effets du transfert d'une partie de la division AMV au SALV toucheront également le budget de RM dans le cadre du crédit supplémentaire évoqué sous les commentaires pour le SALV.

Propreté urbaine (PUR)

- Chaque 318 rend compte d'une adaptation des tarifs du SOI aux services qui sont désormais en adéquation avec les besoins réels.
- Au 6932.318, il s'agit d'une diminution et non d'une augmentation comme indiqué.

Personnel

Les effectifs globaux de la direction passent de 688.075 EPT, au budget 2021, à 720.475 EPT pour le budget 2022, soit une augmentation de 32.40 EPT. Il s'agit principalement de la pérennisation selon critères définis par le SPEL de 20 EPT, ayant statut d'auxiliaires. Il s'agit également de la création de 4 EPT au service de la Propreté urbaine division PDP, 2.75 EPT au sein du service Routes Mobilité liés entre autre, à des transferts depuis la direction SE, et 3.3 EPT au service des finances concernant le préavis système d'information financière.

UB nou.	Services	Effectif budgétisé pour 2021	Effectif budgétisé pour 2022	Ecart				Détail des mutations	DECISIONS Mentionner obligatoirement la note Mpté y relative	
6	FINANCES ET MOBILITE									
6010	Secrétariat général	13.9000	14.5000	0.6000				0.8000 -0.2000	Création de 0.8 EPT pour un poste de chargé-e de communication de direction dès le 01.04.2021 Transfert de 0.2 EPT du SGFIM au PUR	NM validée le 25.03.2021. NM validée le 25.03.2021.
6700	SALV	39.5250	39.7250	0.2000				0.7000 -0.5000 -0.5000	Transfert du plan de mobilité de l'administration communale lausannoise (PML) et de la titulaire du poste dès le 01.09.2020, rattaché au plan des postes du service du personnel. Réduction de 0.5 EPT du poste d'acheteur/euse dès le 01.04.2021 Réduction de 0.5 EPT du poste d'acheteur/euse dès le 01.04.2021	NM validée le 20.08.2020. NM validée le 18.03.2021. NM validée le 25.03.2021.
6900	Services des finances	39.5500	42.8500	3.3000				0.5000	0.5 ept de logisticien dans le cadre de la centralisation des achats de mobilier	
6910	SPEL	62.2000	82.2500	20.0500			3.3000	3.3000	Mise en œuvre préavis SIF	
6920	Routes et mobilité	198.1000	202.9500	4.8500				-0.7000 -0.4500 -0.9000 -0.6000 0.6000 2.0000 -0.8000 0.3000 0.1000 0.5000 -0.1000	Transfert du plan de mobilité de l'administration communale lausannoise (PML) et de la titulaire du poste dès le 01.09.2020, présent rattaché au plan des postes du service achat et logistique Ville. Diminution de 0.45 EPT Diminution de 0.9 EPT en faveur du poste 00007804 dès le 01.11.2020, rattaché au plan des postes du service des routes et de la mobilité. Diminution de 0.6 EPT en faveur du poste 00007804 dès le 01.11.2020, rattaché au plan des postes du service des routes et de la mobilité. Transfert de l'activité de gestion et suivi des apprenti-e-s employé-e-s de commerce du corps de police, du service de l'économie et du service de protection et sauvetage (SE), ainsi que de la titulaire du poste, dès le 01.11.2020. Création de 2.0 EPT pour des postes d'opérateur-trice-s de saisie au 01.11.2020 au 31.12.2022 pour une durée déterminée. Diminution de 0.8 EPT en faveur du poste 00007791 dès le 01.12.2020, rattaché au plan des postes du Secrétariat municipal (CD). Augmentation temporaire des EPT alloués du poste et augmentation du taux d'activité de la titulaire du poste, du 01.07.2021 au 30.06.2022. Augmentation temporaire des EPT alloués du poste et augmentation du taux d'activité de la titulaire du poste, du 01.04.2021 au 30.06.2022. Création de 0.5 EPT pour un poste de collaborateur-trice EGADIV dès le 01.04.2021 Adaptation EPT au plan des postes Transfert ept compensation plan climat Enveloppe EPT pour pérensation auxiliaires	NM validée le 20.08.2020. NM validée le 10.09.2020. NM validée le 22.10.2020. NM validée le 22.10.2020. NM validée le 22.10.2020. NM validée le 29.10.2020. NM validée le 26.11.2020. NM validée le 18.03.2021. NM validée le 18.03.2021. NM validée le 18.03.2021.
6930	Propreté urbaine	334.8000	338.2000	3.4000				2.0000 0.7500	Diminution de 0.3 EPT du poste d'aide-concierge dès le 01.07.2020, pour le poste 00007689 de chargé-e d'ouvrier-ère d'entretien rattaché au plan des postes du service de la propreté urbaine. Transfert de 1.5 EPT dès le 01.11.2020 provenant du SPEL Création d'un poste de Médiateur de terrain de 1.0 EPT à durée déterminée jusqu'au 31.12.2025, financé par la convention tram t1 avec les TL et le Canton. Diminution de 0.1 EPT du poste d'assistante administrative dès le 01.04.2021, pour le poste de chargé-e de communication de direction rattaché au plan des postes du secrétariat général FIM. 2 ept chargés de la mise en œuvre de la mesure liée au transfert modal financé par le plan climat Création de 0.75 ept d'ingénieur ports et baignades	NM validée le 02.07.2020. NM validée le 22.10.2020. NM validée le 21.01.2021. NM validée le 18.03.2021.
6940	Propreté urbaine	334.8000	338.2000	3.4000				-1.0000 0.1000 0.3000 1.0000 1.0000 -1.0000 -1.0000 -0.2000 0.2000	Échéance du contrat de droit privé à durée déterminée de 1.0 EPT au 15.12.2021. Transformation du poste 00007574 en CDI Création de 0.1 EPT dès le 01.07.2020, compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve "déchets" du CID. Transfert de 0.3 EPT dès le 01.07.2020 provenant de RM Création poste de 1.0 EPT de conducteur/trice de machines à PDP compensé par transfert poste agent-e de la propreté au CID financé par taxe déchets. Création poste de 1.0 EPT d'ouvrier/ère d'entretien à PDP compensé par transfert poste agent-e de la propreté au CID financé par taxe déchets. Réduction poste de 1.0 EPT de réceptionniste-peseur/euse transféré à TRIDEL SA au 01.01.2021. Réduction poste de 1.0 EPT de responsable administration transféré à TRIDEL SA au 01.01.2021. Diminution temporaire de 0.2 EPT du poste de secrétaire pour le poste de chargé-e de communication de direction rattaché au plan des postes du secrétariat général FIM. Transfert de 0.2 EPT du SGFIM au PUR	NM validée 28.11.2019. NM validée le 11.06.2020. NM validée le 02.07.2020. NM validée 01.10.2020. NM validée 01.10.2020. Note au SPEL validée le 08.01.2021. Note au SPEL validée le 08.01.2021. NM validée le 25.03.2021. NM validée le 25.03.2021.
	TOTAL DIRECTION FIM	688.0750	720.4750	32.4000	-0.3000	2.1500	30.5500	32.4000		

LEGENDE

Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre

Postes déjà accordés (intégrés au Plan des postes) :
- autorisation municipale déjà obtenue (indiquer la date de la décision)

Mouvement d'EPT intervenant dans la procédure d'élaboration budgétaire

Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

Auxiliaires

La Ville fait appel à des auxiliaires pour des tâches ponctuelles et dans un temps délimité, mais aussi parfois en renfort pour des postes plus conséquents afin de palier à des absences ou dans le cadre de développements à réaliser dans un certain délai peu compressible.

Conclusions

Au vu des explications apportées ci-dessus, la sous-commission FIM vous invite à accepter le budget 2022 de la direction des Finances et de la mobilité.

Philippe Miauton (rapporteur)

Benjamin Rudaz

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 13 oui, 0 non et une abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget non amendé de la Direction FIM par : 12 oui / 3 non / 0 abstention
--

Elle vous recommande d'en faire de même.

8.7. Services industriels (SIL)

Introduction

Le budget pour l'année 2022 de la Direction des SIL propose une baisse du bénéfice global dégagé par les Services industriels à 39,7 millions de francs pour le budget 2022 (pour rappel il y avait 43 millions au budget 2021 et 39 au budget 2020). Ce léger recul nous ramène aux résultats prévus pour l'année 2020.

Dans ce budget, les SIL prévoient le remboursement de 8,5 millions (1/4 du montant prévu en tout, puisque ce remboursement s'opère sur plusieurs années) des clients captifs pour les tarifs de l'électricité de 2009-2010 suite à la décision judiciaire du Tribunal fédéral (TF). Ce remboursement se fait par des réductions sur les tarifs de l'électricité. Le résultat opérationnel sur l'électricité reste stable si l'on omet cet élément suite à un prélèvement sur réserve de 1 million. Au final, l'électricité dégage +2,6 millions de bénéfices (plus 1 million à prélever sur les réserves).

Les *trends* récents des SIL se retrouvent dans l'exercice 2022. Ainsi, le gaz engendre de très bons revenus avec environ +27,8 millions de bénéfices (29 au Budget 2020, 27,7 au Budget 2021). La libéralisation du marché du gaz qui se prépare à Berne devrait hautement péjorer les résultats des SIL dans un avenir proche. La Commission de la concurrence (COMCO) a déjà libéralisé le marché, mais la loi et les ordonnances sont encore à venir. Pour l'instant, peu d'informations sont disponibles sur ces éléments et il est donc très difficile d'anticiper l'étendue de leurs impacts. En outre, les volontés politiques de certains partis et d'une portion de la population devrait induire une sortie progressive des hydrocarbures fossiles. Le plan climat adopté par le Conseil Communal prévoit aussi une neutralité carbone aux horizons 2040-2050 ce qui aura un impact important sur la filière du gaz des SIL.

Le Chauffage à distance (CAD) continue à bien performer avec un résultat de +12,4 millions (dont 2,2 millions prélever sur les réserves). Les revenus du CAD sont en léger recul de -0,3 million par rapport au budget 2021. Le développement du CAD est l'un des enjeux majeurs des SIL pour les années à venir. L'ouest et le sud-ouest lausannois devrait permettre un développement important du CAD. Le quartier sous-gare ne connaîtra pas d'essor du CAD à court terme. En effet, il faudrait renforcer le réseau en installant de nouvelles unités de chauffage dans cette zone, ce qui crée de nombreux problèmes dont principalement la question de l'emplacement. Il faudrait trouver des bâtiments préexistants aux dimensions idoines et ajouter une cheminée de plusieurs dizaines de mètres. Ces éléments rendent ce développement improbable dans cette zone très dense. En outre, l'opportunité économique et écologique d'installer de nouvelles chaudières à gaz lorsque le plan climat prévoit la décarbonisation à terme du CAD se posent légitimement.

Le multimédia continue à être dans une situation difficile avec une érosion de ses clientèles, sur certains produits la baisse est de l'ordre de 8-9 %. La téléphonie mobile est en cours de développement et suit une évolution positive. Il est utile de rappeler que le déficit sur le fluide multimédia est passé de -4.6 millions en 2020, à -3,3 millions en 2021, à -2,1 millions en 2022. Ces améliorations successives sont liées en partie à des rationalisations et des centralisations de certaines catégories de coûts (comme certains éléments de communication) au travers de Netplus (dont Citycable est actionnaire) qui par sa taille permet d'importantes économies d'échelles (-0,7 millions de charges dans ce budget).

Comme chaque année, nous précisons que les chiffres donnés ci-dessus sont extraits de la comptabilité analytique et non du budget stricto sensu. Notre Conseil ne se prononce pas directement sur eux, néanmoins ils sont inclus ici car ils sont probablement les plus explicites sur l'activité des SIL. On y retrouve les tendances évoquées en introduction.

Charges

N° serv	Services	Type	Réel 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart bud.
721	Patrimoine	Recettes	-144'915'859	-179'749'700	-181'715'500	-1'965'800
		Côuts	95'223'133	115'372'900	116'052'300	679'400
		Réserves		-1'000'000	-3'000'000	-2'000'000
		Plan Climat	-1'747'172	-2'400'000	-2'222'200	177'800
Total 721			-51'439'898	-67'776'800	-70'885'400	-3'108'600
722	Réseaux	Recettes	-1'968'277	-2'595'400	-1'654'200	941'200
		Côuts	31'600'353	36'677'000	38'071'400	1'394'400
Total 722			29'632'076	34'081'600	36'417'200	2'335'600
723	Production	Recettes	-11'837'252	-12'287'100	-14'607'900	-2'320'800
		Côuts	26'039'226	29'507'000	28'865'300	-641'700
Total 723			14'201'974	17'219'900	14'257'400	-2'962'500
724	Commercial	Recettes	-228'702'572	-200'755'500	-198'156'200	2'599'300
		Côuts	168'811'732	143'933'700	148'158'900	4'225'200
Total 724			-59'890'841	-56'821'800	-49'997'300	6'824'500
725	Services partagés	Recettes	-1'208'359	-1'227'600	-1'303'800	-76'200
		Côuts	23'923'234	27'467'900	28'321'100	853'200
Total 725			22'714'875	26'240'300	27'017'300	777'000
726	Secrétariat général	Recettes	-10'703'391	-10'222'700	-11'587'400	-1'364'700
		Côuts	12'097'226	13'611'000	15'056'400	1'445'400
Total 726			1'393'835	3'388'300	3'469'000	80'700
Total général			-43'387'979	-43'668'500	-39'721'800	3'946'700

Revenus par produit

	Réel 2020	Budget 2021	Budget 2022
Electricité			
Résultat opérationnel	11'726'137	10'071'609	11'218'132
Rbt clients élec. (tarifs 2009-2010)	-	-	-8'519'700
Pélèvements sur réserves	-	-	1'000'000
Résultat final	11'726'137	10'071'609	3'698'432
Gaz			
Résultat opérationnel	27'799'998	27'730'393	27'120'560
Pélèvements sur réserves	-	-	700'000
Résultat final	27'799'998	27'730'393	27'820'560
Chauffage à distance			
Résultat opérationnel	8'165'833	9'466'190	10'263'454
Pélèvements sur réserves	-	1'000'000	-
Plan climat	1'747'172	2'400'000	2'222'200
Résultat final	9'913'006	12'866'190	12'485'654
Multimédia			
Résultat opérationnel	-3'184'393	-3'311'003	-3'405'444
Pélèvements sur réserves	-	-	1'300'000
Résultat final	-3'184'393	-3'311'003	-2'105'444
Autres (prest. à tiers)			
Résultat opérationnel	-2'866'769	-3'688'688	-2'177'402
Pélèvements sur réserves	-	-	-
Résultat final	-2'866'769	-3'688'688	-2'177'402
TOTAL			
Résultat opérationnel	41'640'807	40'268'500	43'019'300
Rbt clients élec. (tarifs 2009-2010)			-8'519'700
Pélèvements sur réserves	-	1'000'000	3'000'000
Plan climat	1'747'172	2'400'000	2'222'200
Résultat final	43'387'979	43'668'500	39'721'800

Electricité

En sus des commentaires en introduction, nous relevons les éléments suivants :

- Les coûts du prix du timbre amont ont augmenté en lien à une hausse des tarifs de distribution de Swissgrid, cette hausse est répercutée sur le prix client et est donc compensée par des recettes équivalentes.
- Les intérêts de la ville sont passés de 2,5% à 2,25% pour suivre les coûts sur le marché.
- On rappelle encore ici deux éléments déjà évoqués en introduction : baisse des recettes prévisionnelles de 8,5 millions ; le prélèvement de 1 million sur le fond de réserve (cf. partie 5).

Gaz

En sus des commentaires en introduction, nous relevons les éléments suivants :

- Le taux du WACC n'a pas connu de variation entre 2021 et 2022. Les coûts directs de maintenance ont connu une légère augmentation compensée par une baisse du taux d'intérêts théorique de la ville de Lausanne de 2,5% à 2,25% (pour suivre la tendance des taux d'intérêts du marché sur lequel la ville fait ses emprunts), mais aussi par un prélèvement de 0,7 million dans le fond de réserve.
- Une baisse du tarif de vente était prévue en 2021 pour refléter 50% des économies effectuées lors d'achats peu onéreux opérés sur les marchés. L'autre moitié de cette économie étant consacrée à l'achat de biogaz ou attribuée au FDC (fonds de différence de couverture qui est prévu afin de lisser les variations rapides des coûts du gaz sur le marché). Cette baisse de tarif a finalement été annulée avant leur publication suite à l'explosion du tarif du gaz sur le marché mondial ces derniers mois (d'un facteur 4 ou 5 sur les coûts d'achat antérieurs).

CAD

En sus des commentaires en introduction, nous relevons les éléments suivants :

- Prélèvement sur fond de réserve de 1 million (cf. partie 5).
- La baisse constatée est en partie liée à la modification d'une rubrique budgétaire pour la contribution au plan climat (baisse de 0,2 million).

Multimédia

En sus des commentaires en introduction, nous relevons les éléments suivants :

Le prélèvement de 1,3 millions sur le fonds de réserve et renouvellement pour le réseau hors LFO (cf. partie 5). Il s'agit du solde de la vente du réseau HFC (réseau coaxial pour le télé-réseau) à LFO.

À propos de l'érosion de la clientèle, il est important de relever les offres agressives faites par la concurrence, pour internet par exemple, qui peuvent se permettre des prix très bas sur certains marchés de par leur taille et la variété de leurs offres (SALT, SUNRISE, SWISSCOM, etc.)

Prestations pour tiers

Le déficit de -2,1 million est multifactoriel, voici quelques explications non exhaustives :

- Les TL n'ont pas renouvelé les contrats de maintenance préférant internaliser la prestation.
- On retrouve aussi ici certaines prestations non facturées à des manifestations comme le festival de la cité par exemple.
- La facturation des prestations de télégestion est aujourd'hui facturée, ce qui induit de nouvelles recettes.
- La planification des travaux provisoires du projet AFTPU (Axes forts de transports publics urbains) améliorent les résultats prévisionnels.
- Le programme Equiwatt n'est pas intégralement financé par le FEE et donc le supplément de charges grève le Budget.

Budget et commentaires par service

Les principaux écarts sont expliqués dans la brochure du budget. Nous notons ici seulement quelques particularités du budget 2022. En outre, pour les mouvements sur les réserves, nous vous renvoyons à la partie 5 de ce rapport.

7210 Patrimoine

Une nouvelle division nommée Gestion multi fluide des raccordements a été créée, elle est alimentée par des transferts de 12 EPT provenant de Réseaux (7,2 EPT) et Commercial (4,8 EPT). Tous les comptes afférents sont donc augmentés en conséquence. En outre, un nouvel EPT a été ajouté pour le soutien aux rénovations de bâtiments comme énoncé plus haut.

Les frais de transport de l'électricité facturés par Swissgrid sont en augmentation, et les travaux de rénovation de Lavey en vue de la rétrocession participent à l'augmentation de +2,3 millions des charges constatée au 319.

Au 331, la grosse variation de -6,1 millions est liée au décalage des travaux pour les travaux sur les axes forts. En effet, les SIL reçoivent des montants en compensation pour les changements sur les réseaux SIL durant ces travaux. Il faut mettre en lien ce compte avec le 424.

Au 334, les actifs de Lavey sont passés au Patrimoine Financier car ils sont maintenant considérés comme cessibles, ceci en lien avec la fin de la concession prévue en 2030 et son éventuelle prolongation.

7220 Réseaux

Les 16 postes en CDD sont à mettre en lien avec la pose des compteurs intelligents. 7,2 EPT sont transférés à PAT comme expliqués plus haut pour la nouvelle division raccordements.

En 2022, les Sil devraient déployer 1500 compteurs intelligents. À terme, la vitesse visée sera de 16000 nouvelles unités installées par an. Le parc comprend plus de 100'000 compteurs.

Au 311, la centralisation au SALV des achats de matériel et la centralisation des IT aux services partagés induisent une baisse de -464 kCHF. En parallèle il y a une baisse de -372 kCHF d'achats de conduites de gaz en prévision de la lente bascule du gaz au CAD.

Au 315, l'âge des conduites du CAD entraîne une augmentation du coût d'entretien. En outre, les personnes décidant de quitter le réseau de distribution de gaz génère des coûts en lien avec l'obligation légale pour les SIL de supprimer la vanne de raccordement.

Au 318, les frais de télécommunication vont augmenter avec le smart metering puisqu'il faudra louer de la libre à LFO pour transférer les données. Les coûts de recyclage des vieux compteurs sont aussi en augmentation avec le renouvellement du parc.

Au 434, la fin du contrat avec les TL affectent négativement les recettes. La création de la prestation fuites clé en main entraîne la création d'une nouvelle recette de 300 kCHF. Une prestation clé en main est transférées à PAT LAQUELLE ?.

7230 Productions

Les charges baissent de 641 kCHF et les revenus augmentent de +2,3 millions.

Au 434, une augmentation de +1,9 millions sur les revenus est à mettre en lien en partie avec la mise en service des premiers bâtiments au Plaines-du-Loup, la télégestion et l'augmentation des revenus de l'éclairage public hors commune est aussi à considérer.

7240 Commercial

Les éléments saillants ont déjà été présentés plus haut. Pour rappel, il s'agit de la hausse des coûts de l'énergie sur le marché (312, 380). La baisse des recettes de 8,5 millions en

lien à l'ajustement de prix de l'électricité suite à la décision du TF (435). L'érosion des revenus Citycable (434).

7250 Services partagés

Service au budget stable. Au 316, la facture des SOI au SIL est en augmentation et l'entier des frais est regroupé dans cette ligne comptable (baisse au 318). Les services sont en discussion à propos de ces charges.

7260 Secrétariat général

Budget stable. Au 380, on relève une augmentation de 1,2 million en lien avec la subvention sur les vélos électriques (à mettre en lien avec le 439).

Au 439, on retrouve une mesure de soutien aux rénovations des bâtiments.

Personnel

Le personnel passe de 547,35 à 569,15 EPT soit une augmentation de 21,8 EPT. Environ 19 de ces postes sont en lien avec le déploiement des compteurs intelligents (obligation fédérale). Sur ces 19 postes, 16 seront des postes en CDD pour l'installation des compteurs, et 3 postes sont consacrés à la partie du développement technologique et informatique pour la gestion de ces plus de 100'000 compteurs à installer au rythme de 16'000 annuels. Hormis différents transferts entre services des SIL, on peut noter la création de 2 postes (1 à Patrimoine et 1 au SG) en lien avec le soutien dans les questions relatives aux rénovations énergétiques de bâtiments.

Mouvements sur les fonds de réserve des SIL

Étiquettes de lignes	Somme de CHF
380	10 620 800,00
Attributions aux fonds diff. de couverture	2 842 800,00
COM - Càd	524 800,00
PAT - réseau électricité	2 017 600,00
PAT - réseau gaz	300 400,00
Attributions aux réserves	7 778 000,00
PAT - production électricité	1 975 400,00
PAT - réseau Càd	293 000,00
PAT - réseau électricité	310 100,00
PAT - réseau gaz	298 700,00
PAT - réseau multimédia	100 000,00
Politique énergétique	4 720 000,00

PRO - contracting		80 800,00
480	-	25 169 400,00
Compensation dépenses investissements	-	7 386 800,00
PAT - production C�d		-
PAT - production �lectricit�	-	4 386 800,00
PAT - r�seau C�d	-	2 000 000,00
PAT - r�seau gaz	-	1 000 000,00
Ecart budget-costing	-	12 747 600,00
COM - C�d	-	504 900,00
COM - �lectricit�	-	721 800,00
COM - gaz	-	384 000,00
COM - multim�dia	-	900 000,00
PAT - production C�d	-	379 200,00
PAT - production �lectricit�	-	237 700,00
PAT - r�seau C�d	-	336 600,00
PAT - r�seau �lectricit�	-	4 720 700,00
PAT - r�seau gaz	-	3 762 700,00
PAT - r�seau multim�dia	-	800 000,00
Pr�lvements fonds diff. couverture	-	1 134 700,00
COM - �lectricit�	-	792 500,00
COM - gaz		-
PAT - r�seau C�d	-	42 800,00
PAT - r�seau �lectricit�	-	235 700,00
PAT - r�seau gaz	-	63 700,00
Pr�lvements sur fds p�r�quation	-	900 300,00
PRO - �clairage public Lausanne	-	900 300,00
Pr�lvements sur les r�serves	-	3 000 000,00
PAT - r�seau �lectricit�	-	1 000 000,00
PAT - r�seau gaz	-	700 000,00
PAT - r�seau multim�dia	-	1 300 000,00
Total g�n�ral	-	14 548 600,00

Conclusions

Nos remerciements vont   M. Xavier Company, directeur des SIL,   M. Jacquet (service production), M. Surer et M. Cottier (service commercial), M. Regamey (r seaux) et Mme Piemontesi, M. Waelti, secr taire g n ral des SIL, M. Pichon, chef des services partag s

des SIL, ainsi qu'à MM. Bertrand Pillard et Jérôme Guignard, qui nous ont détaillés le budget 2022 et ont répondu à nos questions en séance puis par courriel.

Au vu des explications données ci-dessus la sous-commission en charge des SIL vous recommande d'approuver le budget 2022 de cette direction.

Vincent Brayer (rapporteur)

Mathilde Maillard

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 13 oui, 0 non et une abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget non amendé de la Direction SI par :

11 oui / 3 non / 0 abstention

Elle vous recommande d'en faire de même.

9. Amendements soumis à la COFIN

Amendement n°1

CD/Conseil communal

Accessibilité universelle

Engagement d'un interprète en langue des signes française pour les diffusions du Conseil communal.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1000.318	68'600	45'000	113'600

Total de charges supplémentaires : 45'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 6 | Non : 7 | Abstentions : 2

Amendement n°2

CD / Municipalité

Prestations à des retraités

Augmenter la rubrique relative aux prestations à des retraités de CHF 163'900.- pour la porter à CHF 2'426'600.-. Selon la réponse de la CPCL, les deux nouveaux retraités de la Municipalité n'ont pas été pris en compte dans le budget 2022.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1001.307	2'262'700	163'900	2'426'600

Total de charges supplémentaires : 163'900 CHF

Au vote, la COFIN a accepté cet amendement par :

Oui : 13 | Non : 0 | Abstentions : 2

Amendement n°3

CD – divers services

Gel de l'ensemble des subventions de CD au niveau de 2021 – hormis baisses annoncées de subventions et DDP gratuits

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1103.365	1'009'300	-10'000	999'300
1110.365	10'043'000	-505'000	9'538'000
1401.365	52'120'800	-615'000	51'505'800
1920.365	705'000	-80'000	625'000

Diminution de charges : CHF 1'210'000

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 11 | Abstention : 1

Amendement n°4

CD / Part. à des charges cantonales

Gratuité de l'utilisation des tl sur les zones 11 et 12 lors d'achat dans un commerce lausannois.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1104.351	188'600'000	13'100'000	201'700'000

Total de charges supplémentaires: CHF 13'100'000

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 11 | Abstention : 1

Amendement n°5

CD / Secrétariat Général

Subvention La Paternelle

Création d'une subvention pérenne de 65'000.- en faveur de La Paternelle, compensée par une réduction équivalente des subventions casuelles.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1110.365	10'043'000	65'000	10'043'000
1110.365		-65'000	

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 1 | Non : 14 | Abstention : 0

Amendement n°6

CD / Secrétariat Général

Bons COVID en 2022

Poursuite des bons « Enjoy » pour soutenir les commerces lausannois, sans frais administratifs pour les commerçants.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1110.366	35'000	4'100'000	4'135'000

Total de charges supplémentaires : 4'100'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 13 | Abstention : 0

Amendement n°7

CD / Service de la Culture

Augmentation de la subvention à la culture

Augmentation des subventions aux institutions culturelles alternatives et populaires lausannoises.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1401.365	52'120'800	2'000'000	54'120'800

Total de charges supplémentaires : 2'000'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 13 | Abstention : 0

Amendement n°8

CD / Service de l'urbanisme

Augmenter la rubrique relative au traitement des auxiliaires

Correction de l'erreur de saisie sur le budget des traitements du personnel auxiliaire au Service de l'urbanisme pour le porter à CHF 40'000.- (correspondant aux années précédentes).

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1930.301	4'966'800	36'000	5'002'800

Total de charges supplémentaires : 36'000 CHF

Au vote, la COFIN a accepté cet amendement par :

Oui : 14 | Non : 0 | Abstention : 1

Amendement n°9

Concerne : SE / Service de l'économie

Renforcer les capacités en production de statistiques de la Ville

Engagement de 2 EPT dont les responsabilités seraient de penser les projections et les stratégies de manière fine, pour anticiper les besoins futurs en termes de places en crèches nécessaires, de nombre de classes à ouvrir, plus généralement pour anticiper l'évolution des infrastructures nécessaires pour garantir les services publics et les prestations à la population, dans un contexte de forte évolution démographique.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2200.301	3'734'400	240'000	3'974'400
2200.303	349'200	23'000	372'200
2200.304	521'500	42'000	563'500
2200.309	6'000	1'000	7'000

Total de charges supplémentaires : 306'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 13 | Abstention : 0

Amendement n°10

SE / Service de l'économie

100'000 CHF par mois de billets TL remboursés par la Ville sur présentation d'une preuve d'achat dans un commerce lausannois.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2200.366	0	1'200'000	1'200'000

Total de charges supplémentaires: CHF 1'200'000

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 1 | Non : 14 | Abstention : 0

Amendement n°11

SE / Contrôle des habitants

Renforcement du Contrôle des habitants

Dans le sens de l'observation votée par la Commission des finances en 2021, nous proposons d'allouer 1 EPT supplémentaire au Contrôle des habitants, de sorte à contribuer à stabiliser les contrats de temporaires et à permettre à ce service d'assurer l'augmentation des charges liées à ses missions.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2300.301	3'576'700	120'000	3'696'700
2300.303	334'500	11'500	346'000
2300.304	478'400	21'000	499'400

Total de charges supplémentaires : 152'500 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstentions : 3

Amendement n°12

SE / Corps de police – Secrétariat général

Pour une politique de sûreté efficace

Suppression des 4 EPT supplémentaires alloués au Corps de Police en 2021 et 2022, pour être réalloués aux politiques de lutte contre les discriminations (subvention à des associations actives dans la lutte contre les discriminations LGBTIQ, sexistes, racistes, ainsi que dans la protection des personnes migrantes et des personnes précaires, de sorte à augmenter les moyens de ces associations pour informer et défendre les personnes concernées).

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2410.301	74'143'300	-400'000	73'743'300
2410.303	6'938'400	-38'500	6'899'900
2410.304	10'810'800	-70'000	10'740'800
2410.309	2'034'700	-4'000	2'030'700
2000.365	8'500	512'500	521'000

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 10 | Abstentions : 2

Amendement n°13

SCS / Service des assurances sociales

Renforcer l'Aide individuelle au logement (AIL)

Au vu de l'augmentation du nombre de lausannois-e-s qui peinent à faire face à leur charge de loyer en période de crise, nous proposons de multiplier par 10 les moyens alloués à l'AIL, de sorte que la Ville puisse venir en aide à tou-te-s les locataires qui en ont le plus besoin.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3910.366	5'760'000	7'740'000	13'500'000

Total de charges supplémentaires : 7'740'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 12 | Abstention : 0

Amendement n°14

SCS / Service des assurances sociales

Extension de la gratuité des transports à Lausanne

Pour favoriser l'emploi des transports public et leur assurer un financement plus équitable, nous proposons d'étendre la gratuité aux jeunes de moins de 25 ans, aux retraité-e-s AVS, aux chômeurs, aux personnes et ménages bénéficiaires des subsides à la LAMAL.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3910.366	5'760'000	41'400'000	47'160'000

Total de charges supplémentaires : 41'400'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 12 | Abstention 0

Amendement n°15

SCS / Service social

Un toit pour toutes et tous

Augmenter les subventions aux associations du bas seuil, de sorte à garantir l'ouverture de 50 places d'accueil d'urgence supplémentaires à Lausanne.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	11'398'800	600'000	11'998'800

Total de charges supplémentaires : 600'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 12 | Abstention : 0

Amendement n°16

SCS / Service social

Aide alimentaire pour les plus précaires

Pour faire face à la précarité croissante à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués à la CA-RL, pour soutenir l'aide alimentaire dispensée par la centrale alimentaire.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	11'398'800	150'000	11'548'800

Total de charges supplémentaires : 150'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 12 | Abstention : 0

Amendement n°17

SCS / Service social

Rétablissement de la subvention au Point d'eau

Au vu de l'augmentation actuelle et à venir de la précarité à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués au *Point d'eau*, pour permettre à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin d'avoir accès aux services de soins et d'hygiène élémentaires.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	11'398'800	315'000	11'713'800

Total de charges supplémentaires : 315'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 13 | Abstention : 0

Amendement n°18

SCS / Service social

Soutenir la formation pour adultes

La CIFEA voit ses subventions stagner, alors même que les charges salariales et sociales des associations tributaires augmentent, du fait que les associations appliquent la politique salariale de la ville. Ainsi, leurs prestations se voient restreintes d'années en années et des associations se voient obligées de supprimer certaines activités, alors même que la demande augmente. La ville ayant reçu un montant de 90'000.- du canton, via la DGEP, pour financer des heures de cours dans le cadre de la CIFEA, nous proposons que ce montant lui soit attribué pour le prochain budget.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	11'398'800	90'000	11'488'800

Total de charges supplémentaires : 90'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 12 | Abstention : 1

Amendement n°19

SCS / Service du travail

Inspection du travail

Nous proposons de déplacer 1 EPT des 1.85 EPT du service de l'emploi en sus (ces EPT représente des morceaux de postes actuellement non pourvus dans le service) vers le service de l'inspection du travail.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3931.301	718'400	120'000	838'400
3931.303	65'400	11'500	76'900
3931.304	100'500	21'000	121'500
3934.301	5'345'100	-120'000	5'225'100
3934.303	490'500	-11'500	479'000
3934.304	738'700	-21'000	717'700

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 12 | Abstention : 1

Amendement n°20

LEA / Secrétariat général

Provision de CHF 6 millions pour les coûts d'assainissement et d'indemnisations en lien avec les risques de dioxines.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
4010.318	1'184'700	3'000'000	4'184'700
4010.366	0	3'000'000	3'000'000

Total de charges supplémentaires: CHF 6'000'000

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 11 | Abstention : 0

Amendement n°21

EJQ / Secrétariat général

Renforcer les Travailleurs-euses sociaux hors murs

Il y a à l'heure actuelle 3.6 EPT pour couvrir l'entièreté de la Ville, dans un domaine où les besoins sont croissants. Nous proposons de les renforcer pour que leur mission puisse être accomplie dans de meilleures conditions. → +2EPT supplémentaires.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5010.301	5'717'200	240'000	5'957'200
5010.303	533'700	23'000	556'700
5010.304	735'300	42'000	777'300

Total de charges supplémentaires : 305'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 13 | Abstention : 0

Amendement n°22

EJQ / Secrétariat général

Budget participatif

Nous proposons d'attribuer une proportion de 2% (CHF 3,7 millions au lieu de 170'000.-) du budget de la Ville au Budget participatif.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5010.365	13'355'900	3'530'000	16'885'900

Total de charges supplémentaires : 3'530'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 13 | Abstention : 0

Amendement n°23

EJQ / Secrétariat général

Animation socioculturelle

Nous proposons de créer un *pool* de remplacements qui pourrait soutenir les centres de quartier qui disposent de moins de 2 EPT.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5010.365	13'355'900	300'000	13'655'900

Total de charges supplémentaires : 300'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 13 | Abstention : 0

Amendement n°24

EJQ / Service des écoles et du parascolaire

Un enfant = une place en apems

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation de 340'000 CHF prévue par la Municipalité pour l'année 2022, de sorte à accélérer la création de nouvelles places.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5800.301	37'165'400	337'900	37'503'300
5800.303	3'512'400	31'900	3'544'300
5800.304	4'336'400	39'400	4'375'800
5800.313	922'000	8'400	930'400
5800.316	3'343'100	30'400	3'373'500
5800.318	8'464'500	77'000	8'541'500
Charges	57'743'800	525'000	58'268'800
5800.434	10'430'100	94'800	10'524'900
5800.451	9'918'800	90'200	10'009'000
Revenus	20'348'900	185'000	20'533'900
Total net	37'394'900	340'000	37'734'900

Total de charges supplémentaires : 340'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 5 | Non : 9 | Abstention 1

Amendement n°25

EJQ / Service de la petite enfance

Un enfant = une place en crèche

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, nous proposons d'augmenter de 10% les moyens alloués au Service d'accueil de jour pour les crèches et garderies

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5900.301	32'906'700	3'290'700	36'197'400
5900.303	3'075'300	307'500	3'382'800
5900.304	4'082'900	408'300	4'491'200
5900.305	94'900	9'500	104'400
5900.309	118'500	11'900	130'400
5900.310	58'100	5'800	63'900
5900.311	448'100	44'800	492'900
5900.312	280'800	28'100	308'900
5900.313	1'879'000	187'900	2'066'900
5900.314	134'900	13'500	148'400
5900.315	17'000	1'700	18'700
5900.316	2'173'500	217'400	2'390'900
5900.317	56'400	5'600	62'000
5900.318	1'359'900	136'000	1'495'900
Charges	46'686'000	4'668'700	47'750'800
5900.434	10'254'800	1'025'500	11'280'300
5900.451	10'492'500	1'049'300	11'541'800
Revenus	20'747'300	2'074'800	22'822'100
Total net	25'938'700	2'593'900	24'928'700
Compte	Montant actuel	Amendement	Montant total
5901.318	29'079'300	2'907'900	31'987'200

Total de charges supplémentaires : 7'576'600 CHF

Total de revenus supplémentaires : 2'074'800 CHF

Augmentation du déficit : 5'501'800 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 11 | Abstention : 2

Amendement n°26

FIM / Service du personnel (correction masse salariale)

Pas d'augmentation des salaires en 2022

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
6911.308	-16'300'000	-3'860'000	-20'160'000

Diminution de charges : CHF 3'860'000

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 1 | Non : 14 | Abstention : 0

Amendement n°27

FIM / Service du personnel (correction masse salariale)

Pas d'augmentation des salaires en 2022 pour les salaires supérieurs à CHF 70'000

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
6911.308	-16'300'000	-2'865'000	-19'165'000

Diminution de charges : CHF 2'865'000

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 1 | Non : 14 | Abstention : 0

Amendement n°28

FIM / Service du personnel (correction masse salariale)

Pas d'augmentation des salaires en 2022 pour les salaires supérieurs à CHF 100'000

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
6911.308	-16'300'000	-1'070'000	-17'370'000

Diminution de charges : CHF 1'070'000

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 1 | Non : 14 | Abstention : 0

Amendement n°29

SI / Secrétariat général

Sortir de la dépendance au gaz

Sortir de la dépendance au gaz en versant 100% de la marge bénéficiaire du gaz (pris au chiffre 435 du service Commercial SIL) au Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable et les mesures de réduction des émissions de CO₂ (chiffre 380 secrétariat général) dans le but d'accélérer la transition vers des énergies moins polluantes ou à tout autre fond lié plus directement au Plan climat.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
7260.38	4'720'000	27'000'000	31'720'000

Total de charges supplémentaires : 27'000'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 10 | Abstention : 2

10. Plan des investissements

La Commission des finances a pris connaissance du Plan des investissements pour les années 2022 à 2025. Il s'agit d'un document important qui permet de mieux connaître les intentions de la Municipalité pour les années à venir.

Les questions et remarques suivantes ont été abordées par les membres de la commission :

- Comment est-ce que Le Plan des investissements (PI) est construit par l'administration, notamment la 2^{ème} partie relative aux objets à voter ?

Réponse : La 1^{ère} étape consiste en la réactualisation des objets du PI précédent, principalement pour les projets votés. Pour les objets à voter, une enveloppe similaire aux années précédentes est définie par direction pour les objets courants, les services font part des nouveaux objets, une analyse est effectuée par le service des finances et en dernier lieu la Municipalité effectue un arbitrage pour la finalisation du plan.

- Comment est-ce que les objets entièrement financés par des taxes sont présentés ?

Réponse : Les objets financés par des taxes sont présentés de la même manière que les autres dans le PI, mais ceux-ci n'ont bien sûr pas la même portée et ne nécessitent pas une analyse particulière, étant donné leur autofinancement complet ou partiel.

- Pour une meilleure lisibilité du PI, serait-il possible de présenter les nouveaux objets et les objets abandonnés depuis l'année précédente comme tels dans ce document, afin de pouvoir mieux suivre l'évolution de ce plan année après année.

Les objets à voter devront être votés par le Conseil communal au moment de la présentation du préavis, il s'agit là que d'une indication à un moment donné des projets à venir.

- En quoi consiste le projet du service du cadastre « Evolution du socle technologique de Goéland ».

Réponse : L'outil Goéland n'était pas seulement utilisé pour le traitement des documents du Conseil communal (remplacé par AGIR cette année), mais sert bien à la gestion des éléments cadastraux. Dans tous les cas, un préavis sera soumis au CC avec toutes les informations détaillées de ce projet.

- Comment est-ce que les taux d'intérêt internes sont calculés ?

Les taux d'intérêts internes sont calculés sur la base du taux moyen de la dette de l'année précédant la procédure budgétaire. Ces intérêts sont facturés pour déterminer le coût complet des activités de l'ensemble des services et pour ainsi inclure ces coûts, notamment pour les entités subventionnées. Ces opérations d'imputations internes sont théoriques et neutres globalement (charges sous poste 39 et revenus sous poste 49. Il s'agit d'une répartition des coûts réels de la dette sur l'ensemble des services. Pour les services commercialisés, une marge est appliquée en accord avec les entités de régulation, afin de ne pas prélever une entité communale par rapport à une entité privée.

Lors du passage en revue des différents chapitres du PI, aucune question complémentaire n'est posée.

La commission prend acte du Plan des investissements pour les années 2022-2025.

11. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

1) d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2022 comme il suit :

Charges	CHF 1'861'275'700.-
Revenus	CHF 1'799'144'100.-

Excédent de charges	CHF 62'131'600.-

Au vote, la commission accepte la conclusion 1 par 12 oui, 3 non, avec 0 abstention.

2) de prendre acte du plan des investissements pour les années 2022 à 2025 ;

Au vote, la commission accepte la conclusion 2 par 13 oui, 0 non, avec 2 abstentions.

Lausanne, le 21 novembre 2021

Le rapporteur :



Daniel Dubas

Président de la Commission permanente des finances